Comment est structurée la société française actuelle?

Objectifs d'apprentissage

- **Savoir identifier les multiples facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social (catégorie socioprofessionnelle, revenu, diplôme, composition du ménage, position dans le cycle de vie, sexe, lieu de résidence).**
- **Comprendre les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle (salarisation, tertiarisation, élévation du niveau de qualification, féminisation des emplois).**
- **Connaître les théories des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique (Marx, Weber) ; comprendre que la pertinence d'une approche en termes de classes sociales pour rendre compte de la société française fait l'objet de débats théoriques et statistiques : évolution des distances inter- et intra-classes, articulation avec les rapports sociaux de genre, identifications subjectives à un groupe social, multiplication des facteurs d'individualisation.**

Les chapitres et exercices ont été élaborés dans le cadre du "Campus de l'Innovation pour les Lycées" sous la supervision des professeurs Philippe Aghion et Pierre-Michel Menger du Collège de France en partenariat avec le ministère de l´Education nationale

COLLÈGE DE FRANCE 1530

Table des matières

I. Quels sont les facteurs qui structurent et hiérarchisent l'espace social ? 5
1. Les facteurs socioéconomiques 5
Tableau 1 : Groupes socioprofessionnels en 2019 6
La rénovation de 2020 de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles 7
2. Représentations discontinuistes ou continuistes ? 7
Graphique 1 : schéma de l'approche discontinuiste 7
Tableau 2 : Niveau de diplôme selon la catégorie sociale 9
Graphique 2 : Niveau de vie moyen selon la catégorie socio-professionnelle en 2017 9
Approfondissement : Les enjeux de l'élaboration d'une nomenclature européenne 10
Graphique 3 : Taux de chômage par groupe socio-professionnel en 2019 10
3. Une approche par les ménages 12
Tableau 3 : Ménages selon la structure familiale en 1982 et 2006 12
Tableau 4 : Portrait des familles monoparentales 14
4. Âges et générations 14
Approfondissement : les difficultés du recours à l'âge comme variable sociologique 15
Graphique 6 : Montants moyens des patrimoines brut et net des ménages selon l'âge de la personne de référence début 2018 ..... 16*
Approfondissement : La notion de génération et l'approche cohortale 17
5. Femmes et Hommes 18
Graphique 7 : Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur 18
Tableau 7 : Salaires nets mensuels selon le sexe et la catégorie sociale (en euros) 19
6. Inégalités sociales et inégalités territoriales 19

... II. Quelles sont les principales évolutions de la structure socio-professionnelle depuis le milieu du vingtième siècle ? 21
1. Salarisation et élévation du niveau de qualification et des diplômes 21
La poursuite de la salarisation des emplois 21
Graphique 8 : Part de l'emploi salarié 22
Graphique 9 : Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle 22
L'élévation de la qualification des emplois et du niveau des diplômes 23
Graphique 10 : Jeunes sortis du système éducatif ayant au maximum le brevet 24
Graphique 11 : Répartition de la population active par niveau de diplôme 25
2. Déclin industriel et accélération de la tertiarisation 25
Graphique 12 : Répartition de l'emploi par branche d'activité 26
3. Chômage, précarité de l'emploi et emplois non-qualifiés 26
La montée du chômage et de la précarité de l'emploi 26
Graphique 13 : Part des contrats temporaires dans l'emploi 27
Graphique 14 : Part du temps partiel dans l'emploi 28
L'emploi non qualifié et la polarisation des emplois 28
4. La féminisation des emplois 30
Graphique 15 : Evolution des taux d'activité selon le sexe 30
. *« Les femmes ont toujours travaillé » 31*
. *Le retour des femmes sur le marché du travail 32*
Graphique 16 : Mariages et divorces en France depuis 1946 33
. *Divisions sexuées du travail et de l'emploi et « plafond de verre » 34*

III. Quelles sont les théories des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique ? 36
1. L'apogée théorique de la notion de classes sociales : l'œuvre de Marx 37
Karl MARX, Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte, Paris, Costes, 1928, pp.313-314 (1852) *38*
2. Une approche multidimensionnelle de la stratification : l'analyse wébérienne 39
3. Appréhender empiriquement la notion de classe 41

IV. Peut-on encore parler d'une société de classes pour la société française ? 42
1. Une éclipse de la notion de classe : l'hypothèse de moyennisation 43
Graphique 17 : la toupie de Mandras *43*
2. Le retour des frontières sociales 44
Graphique 18 : 1982-2013 : évolution de la population active résidant à Paris *45*
3. Identités subjectives et sentiment d'appartenance 46
. *Une identité socioprofessionnelle déstabilisée* *46*
. *L'acculturation scolaire des catégories populaires* *48*
4. Articuler classes sociales et rapports sociaux de sexe 49
5. La multiplication des facteurs d'individualisation 51
Préalable : s'accorder sur une définition de l'individualisation : *51*
Approfondissement : travailler sur l'individualisation des inégalités à partir d'un texte de François Dubet. *52*

Références bibliographiques : 53

La crise sanitaire liée au coronavirus a révélé au grand jour certaines des inégalités sociales qui traversent la société française : inégalités face à la santé, au travail et au logement mais aussi face à l'éducation et aux usages numériques.

Le confinement a obligé les ménages à se replier sur des logements de taille et de qualité fort inégales. Entre ceux qui ont pu gagner leurs résidences secondaires et ceux qui ont dû subir une cohabitation familiale dans un logement en milieu urbain, trop exigu et mal équipé informatiquement, la façon de vivre cette période inédite a profondément varié. À ces problèmes de surface et d'équipements se sont ajoutées, pour les parents les moins diplômés, des difficultés à accompagner leurs enfants dans l'enseignement à distance .

Le monde du travail a lui aussi été profondément inégalitaire : de nombreux métiers, parmi les moins bien rémunérés, comme ceux d'aides-soignantes, de caissières, d'aides à domicile, de conducteurs de bus, de livreurs ou d'éboueurs ont été très exposés à la pandémie alors que d'autres pouvaient être exercés en télétravail qui s'est révélé ici très protecteur. La crise a aussi fait apparaître la place des femmes dans ces métiers que ce soit parmi les personnels soignants mais aussi dans de nombreux métiers de service ici en première ligne. Dans le même temps, les enquêtes ne faisaient pas apparaître de rééquilibrage dans le partage des tâches domestiques durant cette période de confinement.

L' effondrement de l'activité économique n'a pas tardé à produire ses effets sur l'emploi des plus précaires, en particulier les intérimaires et les contrats courts. Les petits indépendants (notamment dans le commerce et la restauration) et les micro-entrepreneurs ont eux aussi été fortement éprouvés alors que de nombreux salariés pouvaient bénéficier du chômage partiel.

Mais les inégalités ne se limitent pas aux seules inégalités socioéconomiques. Il ne faut pas oublier que l'une des premières inégalités face à ce virus reste celle de l'âge et non celle du niveau de vie. Ce sont les personnes âgées qui ont été les plus exposées aux cas graves et à la mortalité.

La crise a aussi mis à jour les inégalités territoriales : inégalités entre départements fortement peuplés, davantage touchés, et départements ruraux épargnés mais aussi inégalités territoriales face à l'offre de soins.

L' enjeu de ce chapitre est de nous aider à mieux appréhender ces inégalités et leur enchâssement. Il s'agit ici de proposer des grilles de lecture de la société française.

I. Quels sont les facteurs qui structurent et hiérarchisent l'espace social ?

Comprendre comment est structurée aujourd'hui la société française exige de repérer quels sont les principaux facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social. Pour étudier le système de stratification sociale d'une société, il faut rechercher comment les inégalités s'y organisent, c'est-à-dire comprendre que les individus n'ont pas tous le même accès à un ensemble de biens matériels ou symboliques qui ont de la « valeur » du point de vue des croyances collectives les plus communément partagées dans cette société. L'analyse de la stratification sociale est donc largement dépendante de celle des inégalités économiques et sociales dont l'analyse sera enrichie dans le chapitre « Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? ».

Dans des sociétés où l'identité sociale des personnes est avant tout une identité socioprofessionnelle, il est bien évident que tout ce qui a trait à la position socioéconomique occupe une place prépondérante dans cette structuration : catégorie socioprofessionnelle, revenu, diplôme sont autant de variables clés pour éclairer ces premières lignes de différenciation et de hiérarchisation.

1. Les facteurs socioéconomiques

La nomenclature socioprofessionnelle française (ou nomenclature des Professions et Catégories socioprofessionnelles) permet ce premier repérage. C'est une appellation dont on trouve peu d'équivalent en Europe et qui marque la volonté de synthèse entre la constitution d'un répertoire économique des métiers et la définition sociologique des groupes sociaux.

Le principe de partition d'une société en catégories sociales plus ou moins homogènes repose sur l'idée que l'on peut comprendre la diversité des comportements individuels et en mesurer les écarts et les évolutions à travers cette grille de lecture. Si elle est valide, la nomenclature permet alors d'évaluer et d'expliquer nombre de phénomènes économiques et sociaux.

Le but des PCS est ainsi de parvenir à résumer en un jeu réduit de catégories les principaux clivages sociaux résultants de trois critères : le statut (indépendant/salarié, privé/public), la hiérarchie au sein du salariat et le secteur d'activité. Élaborée au sein de l'INSEE pour le recensement de 1954, la nomenclature a depuis fait l'objet d'une révision importante en 1982 et subi deux rénovations de moindre ampleur, l'une en 2003, la seconde en 2020 (voir encadré). Elle se présente comme un ensemble de catégories emboîtées allant de la profession au groupe socioprofessionnel. Au plus haut degré de synthèse (le groupe socioprofessionnel), la nomenclature isole 6 groupes d'actifs : les agriculteurs, les artisans-commerçants et chefs d'entreprise de plus de dix salariés, les cadres et professions intellectuelles supérieures (com-

prenant les professions libérales), les professions intermédiaires[1], les employés[2] et les ouvriers. Cependant, de plus en plus fréquemment, les groupes socioprofessionnels employés et ouvriers sont eux-mêmes subdivisés entre emplois qualifiés et non-qualifiés. Cela traduit une certaine hétérogénéité de ces GSP sur laquelle nous reviendrons dans la partie IV.

Tableau 1 : Groupes socioprofessionnels en 2019

	Ensemble		Sexe (en %)		Âge (en %)		
	en milliers	en %	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Agriculteurs	404	1,5	0,8	2,1	0,2	1,1	2,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 825	6,7	3,9	9,3	1,4	6,0	9,5
Cadres	5 241	19,3	16,8	21,6	6,2	20,5	20,4
Professions intermédiaires	6 957	25,6	28,3	23,1	23,6	27,8	21,8
Employés qualifiés	3 785	13,9	21,4	6,9	18,2	14,3	12,1
Employés non qualifiés	3 507	12,9	20,3	6,0	19,4	11,0	14,9
Ouvriers qualifiés	3 494	12,9	3,5	21,7	15,1	12,9	12,2
Ouvriers non qualifiés	1 843	6,8	4,6	8,8	15,5	6,0	6,0
Non déterminé	121	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Ensemble	**27 176**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.
Source : Insee, enquête Emploi 2019.

La catégorie socioprofessionnelle apparaît donc comme une variable clé pour comprendre les variations des comportements et des pratiques. L'hypothèse sous-jacente consiste à postuler que des groupes d'individus ayant des caractéristiques objectivement comparables (du point de vue des conditions de travail et de formation) ont toutes les chances de développer des pratiques sociales communes (loisirs, consommation, etc.) précisément parce qu'elles sont le produit des conditions sociales dans lesquelles ils vivent.

1 L' expression « professions intermédiaires » doit être entendue de façon polysémique ; les deux tiers des membres du groupe occupent effectivement une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés. Les autres sont intermédiaires dans un sens plus figuré. Ils travaillent dans l'enseignement, la santé et le travail social ; parmi eux, se trouvent les instituteurs, les infirmières, les assistantes sociales.

2 Le groupe des employés rassemble des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve bien sûr les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. L'unité du groupe des employés repose en fait plus ce qu'ils sont que sur ce qu'ils font. En grande majorité, ces métiers sont exercés par des femmes.

La rénovation de 2020 de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles

La dernière rénovation (2020) a permis d'introduire deux innovations : l'une concerne les sous-classes d'emploi et la seconde l'introduction d'une PCS « ménage ».

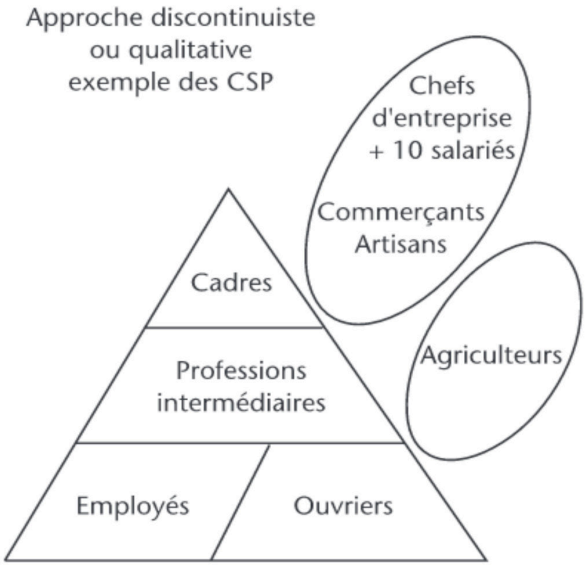
- La première relative aux classes et sous-classes d'emploi se présente comme une grille d'analyse complémentaire aux agrégats historiques : elle permet de fournir une grille de lecture originale de la structure des emplois, avec une segmentation et une hiérarchisation des indépendants et des salariés, et la mise en évidence des clivages liés à la nature de l'employeur et au type de contrat de travail (CDI, CDD, stage, intérim, etc.). Elle permet notamment de donner à voir les fractions précaires de chaque classe d'emploi.
- La deuxième innovation propose de construire une catégorisation socio-professionnelle au niveau du ménage pour répondre aux limites de l'utilisation de la personne de référence du ménage. L'agrégat est construit à partir des groupes socioprofessionnels des adultes qui composent le ménage. La PCS « Ménage » fournit ainsi une grille de lecture largement hiérarchisée de l'ensemble de la population, où les ménages à dominante indépendante occupent une position de pivot entre les catégories moyennes et supérieures et les catégories populaires. Elle rend compte de la singularité des ménages ne comportant qu'un actif ou retraité et différencie les ménages selon que leurs membres ont, ou non, la même position sociale. Elle est ainsi plus riche que la grille constituée des groupes socioprofessionnels de la personne de référence, y compris lorsque celle-ci est identifiée comme étant la principale apporteuse de ressources du ménage.

2. Représentations discontinuistes ou continuistes ?

En termes de représentation de la société française, la nomenclature des PCS propose une représentation discontinuiste ou qualitative de la stratification pour reprendre le vocabulaire de Louis Chauvel[3]. La distinction entre grilles de lectures discontinuiste (ou qualitative) et continuiste (quantitative) oppose une première représentation de la stratification sociale comme un ensemble de groupes différents et clairement séparés et une seconde permettant de positionner les individus sur un continuum allant du moins au plus (de revenus par exemple).

3 Louis CHAUVEL, « La dynamique de la stratification sociale », *Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, 2019, p.44.

Graphique 1 : schéma de l'approche discontinuiste



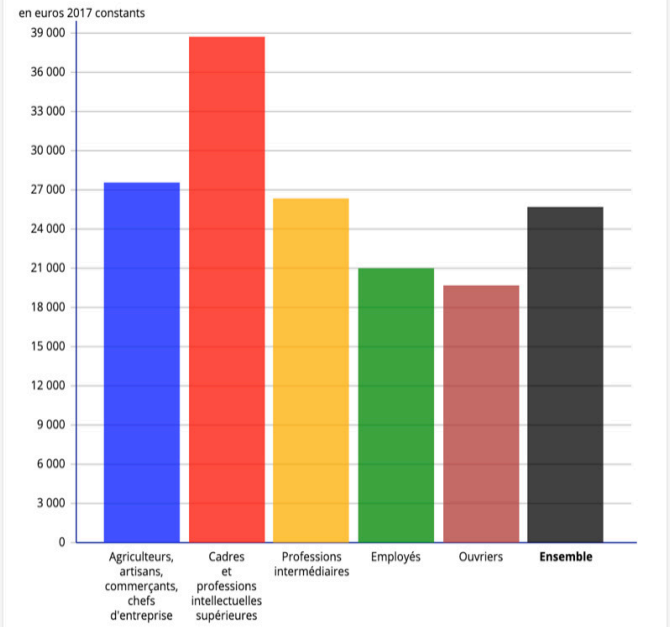
Cette représentation permet ainsi de distinguer des groupes, clairement hiérarchisés au sein du salariat qui vont différer selon leurs revenus, leur niveau de diplôme mais aussi leur exposition au chômage, leurs conditions d'emploi plus ou moins précaires, leur patrimoine, etc. Elle isole en outre deux groupes indépendants qui ne peuvent être intégrés dans une logique hiérarchique du fait de la grande diversité de situations au sein de ces GSP.

Les groupes socioprofessionnels vont différer dans leurs pratiques et comportements parce qu'ils condensent plusieurs variables. Cela peut être illustré par des écarts importants de revenus et donc de pouvoir d'achat, mais aussi de diplômes qui pourront éclairer par exemple les écarts de pratiques culturelles.

Les écarts de niveau de vie[4] entre GSP sont tout à fait substantiels et illustrent cette nette hiérarchie au sein du monde salarié et le positionnement plus ambigu des groupes indépendants

4 Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Cette construction repose sur l'hypothèse d'une mutualisation complète des ressources à l'intérieur des ménages qui ne va pas forcément de soi.
Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.
Le revenu disponible des ménages prend en compte l'ensemble des revenus d'activité (salaires, revenus mixtes des non-salariés) et de la propriété (loyers perçus, dividendes et intérêts reçus par les détenteurs d'actions, obligations ou compte d'épargne) des ménages, duquel sont soustraits les prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu et le patrimoine et cotisations sociales) et auquel s'ajoutent les prestations sociales (transfert, en espèces ou en nature).

Graphique 2 : Niveau de vie moyen selon la catégorie socio-professionnelle en 2017



Lecture : en 2017, le niveau de vie moyen des employés est de 21 030 euros.
Champ : France métropolitaine, individus actifs de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, **enquête Revenus fiscaux et sociaux** *2017.*

Le tableau suivant illustre, quant à lui, les très grandes variations en matière de diplômes pour les différents GSP. Alors que 68% des cadres et professions intellectuelles supérieures disposaient en 2014 d'un diplôme supérieur à Bac +2, ils ne sont que 2% des ouvriers, 4% des agriculteurs et 8% des employés à être dans ce cas.

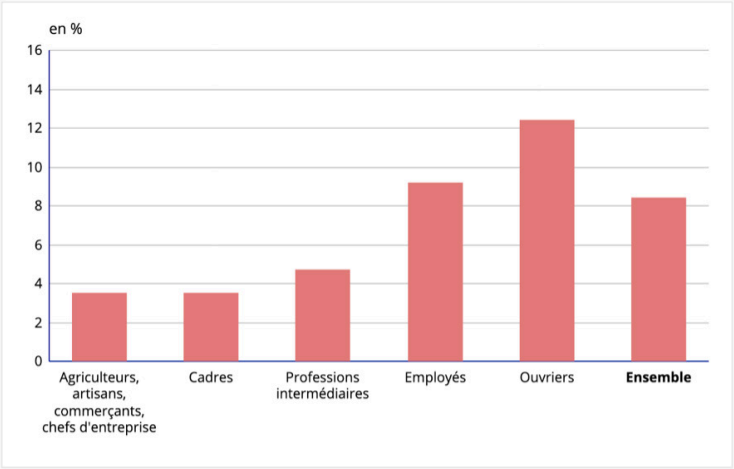
Tableau 2 : Niveau de diplôme selon la catégorie sociale

Unité : %							
	Diplôme supérieur à Bac + 2	Bac + 2	Bac ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	Brevet des collèges	Aucun diplôme ou CEP	Total
Agriculteurs exploitants	4	13	24	39	6	14	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	14	12	22	33	6	13	100
Cadres supérieurs	68	15	10	5	2	1	100
Professions intermédiaires	25	32	21	14	3	4	100
Employés	8	12	26	31	7	16	100
Ouvriers	2	4	17	42	7	28	100
Ensemble	21	16	20	25	5	13	

Population active de 15 ans et plus. France entière. Lecture : 68 % des cadres supérieurs ont un niveau de diplôme supérieur à bac+2.
Source : Insee - Données 2014 - © Observatoire des inégalités

L'inégale exposition au chômage est tout aussi révélatrice de la pertinence d'une approche en termes de PCS.

Graphique 3 : Taux de chômage par groupe socio-professionnel en 2019



* de l'emploi principal actuel pour les personnes en emploi, du dernier emploi occupé pour les chômeurs.
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes actives.
Source : Insee, enquête Emploi 2019.

Approfondissement : Les enjeux de l'élaboration d'une nomenclature européenne

« Dès la fin des années 1970, les sociologues quantitativistes européens ont fabriqué et mis à l'épreuve des outils internationaux de description des positions de classe, d'abord avec la nomenclature Erikson-Goldthorpe-Portocarero (EGP) qui s'est diffusée dans les études de mobilité sociale dès les années 1980, puis, depuis le début des années 2000, avec la nomenclature appelée European Socio-economic Classification (ESeC). En France, les questions relatives aux nomenclatures socioprofessionnelles ont également constitué une entrée privilégiée par les sociologues, mais dans une tradition qui relève plus de la sociologie de la quantification, que ce soit pour analyser ce que ces catégorisations révèlent des représentations construites par les États et les chercheurs sur les structures sociales des pays européens ou pour questionner leurs conceptions et leurs usages différenciés selon les contextes nationaux. Les réflexions autour du projet de nomenclature socioprofessionnelle européenne ont suscité une émulation intellectuelle et ont donné lieu à divers projets de classification socioprofessionnelle aussi bien dans le milieu universitaire que dans celui de la statistique publique européenne. C'est ainsi que l'INSEE a, par exemple, fabriqué une nomenclature appelée European Socio-economic Group (EseG), validée par Eurostat. Inévitablement, se pose la question des choix théoriques – les hiérarchisations socioprofessionnelles se construisent dans le rapport salarial à l'employeur chez les auteurs fidèles à Goldthorpe quand elles synthétisent le volume et la structure des capitaux dans les approches inspirées de Bourdieu, de codage par exemple la distinction entre qualifiés et non qualifiés – et du degré de détail et de spécification des groupes sociaux. Les controverses autour de ces choix sont d'autant plus intenses que, si les classifications socioprofessionnelles nationales ont pu s'appuyer dans des pays comme la France, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne sur

des catégories juridiques ou politiques, ce n'est pas le cas au niveau européen. Les travaux prenant pour point de départ les représentations ordinaires des espaces sociaux nationaux montrent d'ailleurs à quel point les dénominations et les classements socioprofessionnels sont tributaires de ces catégories d'État. En dépit de ces réflexions et controverses, à l'échelle européenne, les sociologues restent fortement dépendants des classements et des principes de codage pensés dans les institutions internationales comme le Bureau international du travail ou Eurostat, ce qui devrait les inciter à produire leurs propres catégories. »

Étienne Pénissat, Yasmine Siblot « Des classes sociales européennes ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2017, n°219, p.7.

Une approche exclusivement centrée sur les revenus permet quant à elle d'illustrer la grille de lecture « continuiste ».

Une telle représentation permet de souligner la très grande dispersion des revenus pour le dernier centième des revenus, lui-même décomposé entre trois classes de revenus : personnes les « plus aisées », dépassant les 700 000 euros de revenu initial, les « très aisées », aux revenus compris entre 260 000 et 700 000 euros, et les personnes « aisées » entre 106 000 et 260 000. Ce centième concentre 7% des revenus.

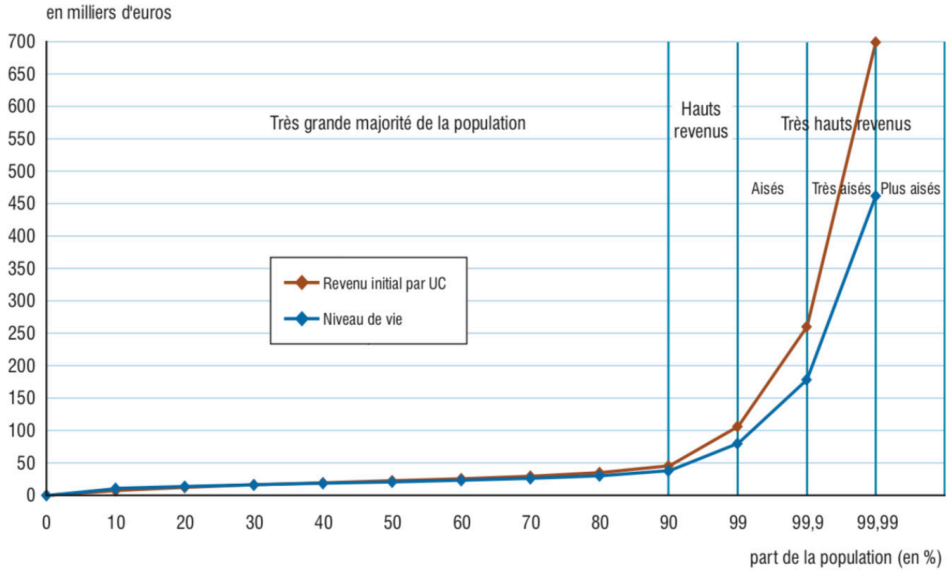
Les 99 % restants de la population sont, quant à eux, subdivisés en deux catégories :

– les 9 % de personnes aux revenus initiaux par UC inférieurs aux très hauts revenus sont appelés les « hauts revenus » et constituent avec eux le dixième de la population au plus haut revenu ;

– enfin, les 90 % de personnes dont le revenu initial par UC est inférieur à 45 220 euros représentent « la très grande majorité » de la population[5].

5 Source : Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts, « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », *Insee Références*, édition 2018.

Graphique 4 : Distribution des revenus initiaux[6] par unité de consommation et des niveaux de vie en 2015



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Lecture : 90 % des personnes ont un revenu initial par UC inférieur à 45 220 euros.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015.

3. Une approche par les ménages

Substituer le ménage à l'individu permet aussi de porter un autre regard sur la société française (c'est pourquoi l'introduction d'une PCS ménage dans la nomenclature rénovée de 2020 est une avancée importante). La structure familiale des ménages ne cesse d'évoluer. Les ménages, constituées des personnes partageant le même logement, sont de plus en plus petits. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne. Les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent : elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses, etc.). Le nombre de familles monoparentales continue d'augmenter (8,4%). Ces dernières représentent désormais plus d'une famille avec enfants sur cinq alors que le nombre de couples avec enfants n'atteint plus que 25% des ménages. Surtout les femmes représentent 85 % des parents à la tête d'une famille monoparentale.

6 Le revenu initial est le revenu perçu avant toute imposition directe (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine (y compris imputés), nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Tableau 3 : Ménages selon la structure familiale en 1982 et 2006

	1982	***2006***
	en %	***en %***
Ménages composés uniquement		
d'un homme seul	*8,5*	*15,4*
d'une femme seule	*16,1*	*20,5*
d'un couple sans enfant	*23,3*	*25,7*
d'un couple avec enfant(s)	*39,3*	*25,3*
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	*32,6*	*20,6*
d'une famille monoparentale	*5,2*	*8,7*
Ménages complexes	*7,7*	*4,3*
Total des ménages	***100***	***100***

Champ : France métropolitaine, population des ménages.
INSEE Résultats, Recensement de la population, déc. 2019.

Les disparités socioéconomiques sont grandes selon la structure familiale des ménages. Ce sont surtout les familles monoparentales qui sont les moins favorisées et parviennent difficilement à mener de front prise en charge des enfants et vie professionnelle. Le niveau de vie médian mensuel des familles monoparentales (1 184 euros en 2014 pour un équivalent adulte) est inférieur de 30 % à celui des couples avec enfants (1 712 euros, toujours pour un équivalent adulte). Les familles composées d'un seul adulte représentent près d'un quart de la population pauvre. Cette situation s'explique d'abord par le fait que ces familles n'ont comme ressources que les revenus d'une seule personne, le plus souvent suite à une séparation. Ce n'est pas la seule raison. Dans près de neuf cas sur dix, cette personne est une femme. Et ces femmes sont en moyenne bien plus souvent au chômage ou en emploi précaire (du fait notamment du temps partiel subi). Ces situations peuvent cependant être provisoires ; l'ancienneté moyenne de ces familles est de cinq ans et demi.

Tableau 4 : Portrait des familles monoparentales

	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Ensemble
REVENUS - PAUVRETE			
Niveau de vie mensuel médian (en euros, 2014)	1 184	1 712	1 679
Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (en %, 2014)	35,9	11,4	14,1
Nombre d'individus pauvres à 60 % du niveau de vie médian (2014)	2 035 000	4 10 000	8 760 000
Part dans la population pauvre (%, 2014)	23,2	40,6	100
EMPLOI-CHÔMAGE			
Taux de chômage des femmes (en %, 2014)	15,0	7,0	9,0
Part des femmes à temps partiel subi (en %, 2012)	42,0	20,0	32,0
Taux d'emploi précaire des femmes (en %, 2012)	15,0	9,0	13,3
LOGEMENT			
Surpeuplement modéré (en %, 2013)	19,0	16,0	8,7

France métropolitaine.
Source : Insee, ministère des Affaires sociales - © Observatoire des inégalités

4. Âges et générations

La position dans le cycle de vie et l'appartenance aux différents âges de la vie sont des questions difficiles à aborder pour le sociologue.

Si l'âge est, comme le rappelle Laurent Thévenot, la variable statistique « *rêvée* » (« *déclarée sans réticence, d'apparence universelle et intemporelle, quantitative, bref naturellement mathématique, elle est disponible comme telle à toutes les comparaisons et tous les calculs* »[7]), elle reste une notion sociologique controversée quand il s'agit d'en faire un principe de construction de groupes sociaux. Comme le souligne Maurice Halbwachs dans le texte qui suit : « *comment une conscience collective naîtrait-elle dans un groupe qui perd d'une année à l'autre la totalité de ses membres pour en acquérir d'entièrement nouveaux ?* »

Il ne peut y avoir en outre de définition universelle et intemporelle des âges de la vie. Les calendriers notamment ne cessent de se décaler comme le montre Olivier Galland pour le calendrier d'entrée dans la vie adulte[8]. Non seulement les étapes menant à la vie adulte (finir ses études, partir de chez ses parents, avoir un emploi stable, se mettre en couple) sont franchies de plus en plus tard mais en outre ces différents seuils ont été désynchronisés modifiant sensiblement la définition de la jeunesse. C'est ensuite la très grande diversité sociale des expériences de la jeunesse qui empêche de recouvrir par un principe unificateur des univers sociaux qui n'ont que peu en commun.[9]

7 Laurent Thévenot, « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, n°26-27, p.14.
8 Olivier Galland, « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Économie et statistique*, 1995, n°282-283.
9 Pierre Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980.

Approfondissement : les difficultés du recours à l'âge comme variable sociologique

« Sans doute, les âges correspondent, en gros, aux diverses étapes de la vie organique : c'est en ce sens qu'on a l'âge de ses artères, ou l'âge qu'on a, quel que soit celui qu'on paraît. Pourtant, dans les pays où il n'existe pas encore d'état civil, les hommes ne peuvent dire quel est leur âge. Ils savent seulement qu'ils sont jeunes, adultes ou vieux, et encore ne le savent-ils que parce qu'on les traite comme tels. D'ailleurs, l'idée même qu'on se fait de l'âge varie suivant les pays, suivant les temps. Dans L'École des femmes, Arnolphe passe pour un vieux barbon. Cependant il n'a que quarante ans. Et au temps de Balzac, il n'y a guère qu'un siècle, la femme de trente ans disait adieu à la jeunesse.

Les statisticiens, depuis assez longtemps, représentent la répartition des âges dans une population par ce qu'ils appellent des pyramides d'âge. (...)

La comparaison porte sur des groupes d'âge définis par un nombre entier d'années : de 0 à 5 ans, de 5 à 10 ans. Mais peut-on dire que ces divisions arithmétiques correspondent à des groupes sociaux ? — C'est le problème que nous posions déjà, à propos des sexes. Or, le sexe est fixé, l'âge ne l'est pas. On reste d'un même sexe toute la vie, mais on change sans cesse d'âge. D'autre part, on passe d'un âge à l'autre de façon insensible. Comment une conscience collective naîtrait-elle dans un groupe qui perd d'une année à l'autre la totalité de ses membres pour en acquérir d'entièrement nouveaux ? Comment, d'autre part, entre des catégories si voisines, pourra s'établir, même pour peu de temps, dans la pensée de leurs membres, une distinction bien tranchée, alors surtout qu'un même groupe comprend des célibataires, des gens mariés, et, encore, que le sexe, la situation sociale, le lieu de résidence y tracent tant de séparations ?

Nous venons de parler des pyramides d'âges. Mais, depuis bien longtemps, et maintenant encore, dans plus d'une maison villageoise, on peut voir, pendues au mur dans des cadres, des images naïves qui représentent les degrés des âges, avec des légendes telles que : « À quinze ans, âge avantageux, Il se complait à tous les jeux. — À vingt ans, cherchant le bonheur, Il se marie selon son cœur. — Et si cent ans viennent encore, Il rend grâce à Dieu, Il l'implore... ». Les âges indiqués en nombre d'années ne font ici que traduire des notions familières à tous : l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la maturité, la vieillesse, la décrépitude. Groupes imprécis en apparence cependant ils existent, et, bien qu'ils varient quant à l'étendue suivant les sociétés (une femme vieillit plus vite en Orient qu'en Occident, et, sans doute, plus vite aussi dans les classes inférieures, à la campagne surtout, que dans les hautes classes et dans les villes), ils n'en ont pas moins leur place fixée, leur rang inchangeable, dans une série qui les comprend tous. La plupart des hommes, en quelque société que ce soit, sentent qu'ils sont membres, pour un temps appréciable, de l'un ou de l'autre. Il existe, en tous cas, partout, un groupe des jeunes gens, un groupe des adultes, un groupe des vieillards, engrenés l'un dans l'autre, qui se sentent plus ou moins complémentaires, mais entre lesquels à d'autres égards il y a un antagonisme latent et comme une lutte sourde, chacun défendant ses privilèges traditionnels, ses droits acquis, ou réclamant sa place au soleil. »

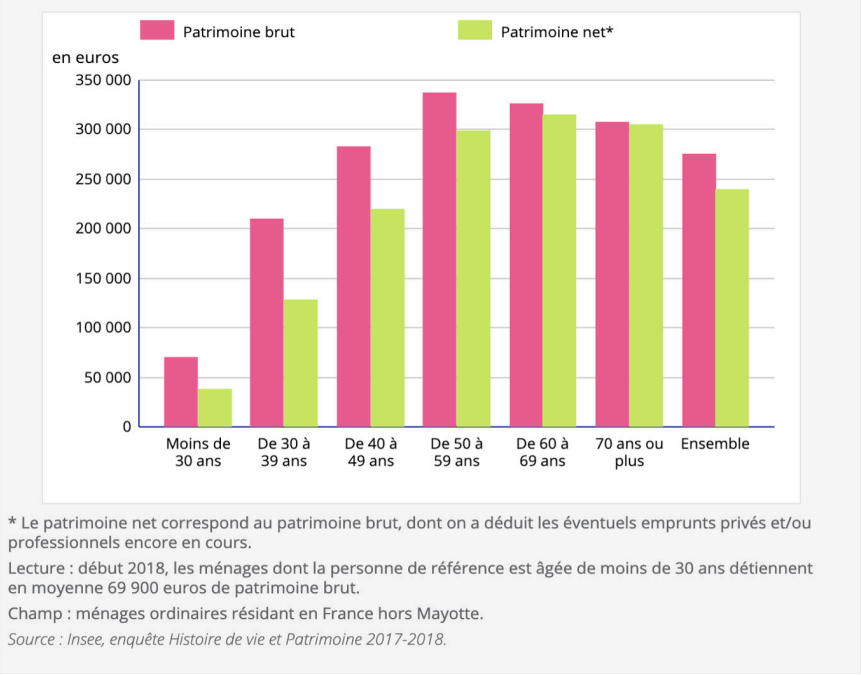
Maurice Halbwachs, *Morphologie sociale*, 1938, 2ème partie, chapitre 1 « Le sexe et l'âge ».

Une fois ces précautions méthodologiques avancées, distinguer les positions dans le cycle de vie peut permettre néanmoins d'enrichir l'analyse de la structure sociale de la société française. Le cycle de vie désigne la succession des étapes de la vie, de l'enfance à la vieillesse, et s'insère ainsi dans la trajectoire familiale (le célibat, la mise en couple, la formation de la famille, le départ des enfants, le veuvage). La carrière professionnelle, la détention d'un patrimoine, les loisirs et les pratiques culturelles, les usages du numérique, le logement sont autant d'objets pour lesquels la position dans le cycle de vie apporte des éléments d'éclairage.

Dans le cas du logement, comme le souligne Fanny Bugeja-Bloch, les « carrières résidentielles », c'est-à-dire le lien entre logement et cycle de vie, « *définies selon les modes d'occupation du logement (locataire, accédant à la propriété et propriétaire non accédant) sont intimement liés à l'âge. Mais ces disparités liées au cycle de vie ne revêtent pas nécessairement un caractère inégalitaire.* »[10]

L'âge est aussi un déterminant majeur du patrimoine : celui-ci, constitué avant tout d'un patrimoine immobilier dont la résidence principale reste la première composante, est fortement corrélé à la question du logement.

Graphique 6 : Montants moyens des patrimoines brut et net* des ménages selon l'âge de la personne de référence début 2018



* Le patrimoine net correspond au patrimoine brut, dont on a déduit les éventuels emprunts privés et/ou professionnels encore en cours.

Lecture : début 2018, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans détiennent en moyenne 69 900 euros de patrimoine brut.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

10 Fanny Bugeja-Bloch, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, PUF, 2013, p.12.

Approfondissement : La notion de génération et l'approche cohortale

La notion de génération n'a pas été mentionnée dans le programme comme facteur de structuration de la société française. Il peut cependant être pertinent de l'introduire pour préparer le terrain de la dernière partie. Un extrait de l'introduction de l'ouvrage de Louis Chauvel, Le destin des générations, peut être un point de départ pour cette réflexion.

« *Le mot génération est complexe et peut prêter à de dangereux glissements de sens. Le terme plus spécifique et clairement défini de cohorte, à savoir l'ensemble des individus rencontrant à la même époque un événement donné, est plus approprié ici. (...)*

Ici, les cohortes sont exclusivement fondées sur l'année de naissance, et donc sur la « cohorte de naissance ». (...) Ainsi, la cohorte n'est-elle qu'un groupe très arbitraire, qui peut, ou peut ne pas, rencontrer un destin commun, trouver une organisation autonome et spécifique, se doter d'une conscience de soi, connaître des enjeux de lutte vis-à-vis des autres cohortes, etc. Pour autant, des ensembles donnés de cohortes successives, certains facteurs de rupture - guerre, crises sociales, ralentissement économique, modification des règles de gestion des emplois, ou des modes de vie, etc. - ont tendance à s'inscrire durablement, un peu comme les hivers chauds ou rigoureux laissent leur marque sur la souche des arbres. (...)

Le champ de recherche impliqué par ce processus de succession des cohortes trouve chez Mannheim[11] *(...) son point d'ancrage intellectuel le plus souvent relevé. L'argument de Mannheim est le suivant : contrairement à ses prédécesseurs, il est vain de rechercher une temporalité et un rythme générationnel mécanique qui aurait des conséquences sur le déroulement historique. La génération n'a de sens que lorsqu'elle est en relation : relation avec les pairs, les générations antérieures, les institutions et les évolutions historiques. Ces relations peuvent être aussi bien directes et concrètes que globales, en transitant par une idée ancrée dans l'esprit du temps - Zeitgeist. La discussion autour de la génération semble proche de celle autour de la classe sociale : existe-t-il une « position de génération », pouvant éventuellement créer une « conscience de génération », propre aux « générations effectives », c'est-à-dire structurées, voire une « lutte de générations entre les nouvelles et les anciennes ? Cet aspect est essentiellement fondé sur une théorie relationnelle et de la socialisation, au bout de laquelle, une fois sorti de l'adolescence et des années de formations avec les pairs, la personnalité des membres d'une génération se cristallise en quelque sorte autour d'expériences spécifiques dont la mémoire la suivra tout au long de l'existence. Par conséquent, lorsqu'une nouvelle génération vient au monde et se socialise dans un contexte spécifique - fait d'événements historiques, de valeurs, d'influences politiques, mais aussi d'engagements avec les pairs et parfois contre les pères - , elle peut conserver durablement, au long de sa vie, des plis spécifiques et repérables. »*

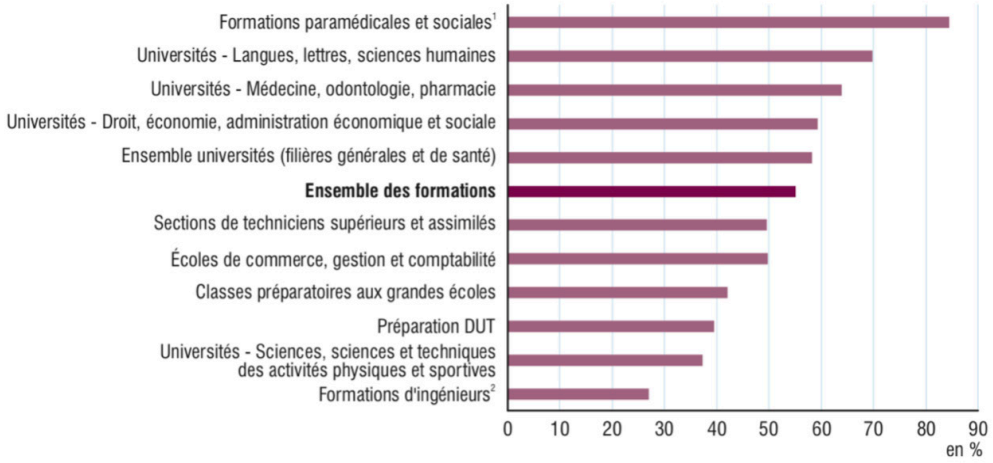
Louis Chauvel, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, PUF, 1998, pp.15-19.

11 Karl Mannheim, *Le problème des générations*, Paris, Nathan, 1990 (1928).

5. Femmes et Hommes

Comme l'âge, le sexe est un marqueur d'appartenance à un groupe social : c'est donc une catégorie descriptive. Du point de vue des indicateurs socioéconomiques, femmes et hommes ne suivent pas les mêmes formations, n'occupent pas les mêmes emplois, n'ont ni les mêmes rétributions salariales ni les mêmes conditions d'emploi.

Graphique 7 : Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur



1. Les dernières données disponibles portent sur 2014-2015.
2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, du groupe des instituts nationaux polytechniques (INP), des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.
Champ : France.
Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES ; MENESR-Depp.

Alors que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur, la mixité des formations de l'enseignement supérieur reste très variable : elles ne sont que 27 % à préparer un diplôme d'ingénieur (même si ce chiffre ne cesse de progresser). À l'inverse, les formations paramédicales et sociales comprennent 84 % de femmes. À l'université, elles sont 70 % dans les filières lettres, sciences humaines mais seulement 37 % en sciences et STAPS.

Les femmes occupent plus souvent que les hommes des postes d'employés (41,7 % contre 12,9 %) alors que les hommes sont plus fréquemment ouvriers (30,5 % contre 8,1 %). Surtout, au sein des ouvriers et des employés, les femmes exercent plus souvent des emplois non qualifiés (50,0 % contre 34,1 %). À l'inverse, la part de cadres reste plus élevée pour les hommes que pour les femmes (21,6 % contre 16,8 %). (voir tableau 1)

Les inégalités de salaires entre les sexes sont les plus fortes chez les cadres supérieurs, donc parmi les salaires les plus élevés : les femmes cadres gagnent 21 % de moins que les hommes cadres. À l'inverse, l'écart le plus faible est constaté parmi les employés (- 8 %), une catégorie majoritairement féminine.

Tableau 7 : Salaires nets mensuels selon le sexe et la catégorie sociale (en euros)

	Hommes	Femmes	Ensemble	Écart femmes/hommes (en %)
Cadres supérieurs	4 377	3 477	4 060	- 21
Professions intermédiaires	2 396	2 055	2 241	- 14
Employés	1 681	1 549	1 590	- 8
Ouvriers	1 731	1 441	1 681	- 17
Ensemble	**2 431**	**1 968**	**2 238**	- 19
Écart ouvriers/cadres (en euros)	2 646	2 036	2 379	
Écart ouvriers/cadres (en %)	- 60	- 59	- 59	

Salaires nets en équivalent temps plein. Lecture : les femmes cadres gagnent en moyenne 21 % de moins que les hommes cadres en équivalent temps plein.
Source : Insee – Données 2016 – © Observatoire des inégalités

6. Inégalités sociales et inégalités territoriales

Les inégalités sociales ont enfin une traduction spatiale et doivent pouvoir être lues au travers du prisme des inégalités entre territoires.

Cela se manifeste d'abord par une concentration des ménages à très hauts revenus en Île-de-France. Alors que la région Île-de-France regroupe 19 % de l'ensemble de la population, 43 % des personnes à très haut revenu (c'est-à-dire les 1% les plus aisées de la population) et 54 % des très aisées (les 0,1% les plus riches) y résident. En particulier, 20 % des très hauts revenus habitent à Paris et 10 % dans les Hauts-de-Seine. Cette concentration s'explique notamment par le poids économique de l'Île-de-Fance première région économique française, et par la surreprésentation des CPIS (30 % de l'emploi en Île-de-France contre 18 % au niveau national)[12].

À l'inverse, il existe une géographie de la pauvreté avec les quartiers de la politique de la ville[13] qui concentrent un certain nombre de difficultés ; par construction, ces quartiers concentrent une part importante de la pauvreté monétaire des zones urbaines. Ainsi, en France métropolitaine, 42 % de leurs habitants ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté[14]. Mais les différentes formes de précarité auxquelles sont exposés ces habitants vont bien au-delà de la pauvreté monétaire : chômage et précarité de l'emploi, surreprésentation des familles monoparentales, moindre réussite scolaire sont autant de caractéristiques de ces quartiers.

12 Marina Robin, Simon Guevara, « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », *Insee Focus*, n°192, mai 2020

13 Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville est en vigueur, recentrée sur les zones considérées comme les plus en difficulté. En France métropolitaine, 1 296 quartiers de la politique de la ville ont ainsi été définis, en tenant compte principalement de la faiblesse des revenus de leurs habitants. Ils rassemblent 4,8 millions d'habitants, dont 58 % dans les régions Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

14 Auriane Renaud, François Sémécurbe, « Les habitants des quartiers de la politique de la ville : la pauvreté côtoie d'autres fragilités », *Insee Première n° 1593*, mai 2016.

Il faut cependant faire attention à ne pas opposer schématiquement villes et banlieues ou villes et territoires périurbains. D'une part, les poids relatifs des villes-centre et des banlieues sont très différents selon les unités urbaines. D'autre part, les travaux sur le périurbain montrent aujourd'hui que le choix d'habitation dans le périurbain n'est pas forcément un signe de relégation sociale[15]. Souvent présentés comme des territoires apparaissant d'abord comme populaires, habités par les ouvriers et les employés qui se lancent dans l'accession à la propriété pour fuir le prix du logement dans les villes-centre, ils sont bien davantage une « mosaïque » de classes moyennes qui ont fait un choix de vie à la campagne[16].

Il faut enfin tout autant se méfier à ne pas grossir certains phénomènes du côté des catégories supérieures en donnant trop d'importance en France aux gated communities, ces ensembles résidentiels fermés, qui ne sont pas forcément ces « ghettos de riches », reflet du séparatisme social, comme ils sont parfois présentés[17].

Il reste certain cependant que, pour une partie des ménages, les choix de localisation résidentiels sont davantage subis car, en raison de l'explosion des prix immobiliers, à l'achat comme à la location, dans les grandes villes, la contrainte budgétaire liée au logement n'a cessé de s'alourdir, en particulier pour les premiers quartiles de revenus. Depuis 1985, le coefficient budgétaire net du logement[18] a ainsi doublé pour le quart des ménages aux niveaux de vie les plus faibles (passant de 10% à 24%) alors qu'il est resté quasi-stable pour ceux placés à l'autre extrêmité sociale (de 13% à 14%)[19].

15 Éric Charmes, *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine*, Paris, Seuil, 2019.

16 M.-H. Bacqué, É. Charmes, L. Launay, S. Vermeersch, « Des territoires entre ascension et déclin : trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine », *Revue française de sociologie*, 2016, n°57, pp.681-710

17 Éric Charmes, « Les Gated Communities : des ghettos de riches ? », *La Vie des idées*, 29 mars 2011.

18 Le coefficient budgétaire du logement désigne la part des dépenses de logement, comprenant ici les loyers et charges des locataires, les remboursements de prêts des accédants, les impôts (taxe d'habitation et taxe foncière) et assurances liées au logement, nettes des aides au logement, dans les dépenses totales de consommation du ménage.

19 Fanny Bugeja-Bloch, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, PUF, 2013, p.130

II. Quelles sont les principales évolutions de la structure socio-professionnelle depuis le milieu du vingtième siècle ?

« En un demi-siècle, le marché du travail a été marqué par des changements majeurs. Au début des années 1960, la France était en situation de plein emploi avec des périodes de tensions sur l'appareil de production faute de main-d'œuvre disponible. Très majoritairement masculine et à forte proportion d'ouvriers, cette main-d'œuvre était insuffisamment qualifiée. Le modèle dominant était celui de la grande entreprise industrielle et de l'organisation du travail de type fordiste ou taylorien. Enfin, prévalait la norme du contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein, pour un seul employeur.

Aujourd'hui, l'emploi s'est fortement féminisé (à plus de 48 %) et tertiarisé (à plus de 80 %) ; il est devenu plus qualifié mais aussi moins jeune. Le taux de chômage dépasse les 9 % en moyenne en 2018 ; les situations d'activité entre l'emploi et le chômage se sont multipliées, les durées et rythmes de travail sont moins uniformes, les unités productives sont plus décentrées : en un mot, l'emploi apparaît plus « éclaté ». Les contraintes associées au travail ont progressivement changé de nature avec une montée des flexibilités (statuts d'emploi, temps de travail, organisation, etc.) et une remise en cause de la sécurité de l'emploi. »

Voici les deux photographies, prises à plus de cinquante ans d'intervalle, que proposent Olivier Marchand et Claude Minni en entame de leur synthèse sur « Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960 », parue dans *Economie et statistique*[20] en 2019. Comment est-on passé de l'une à l'autre ?

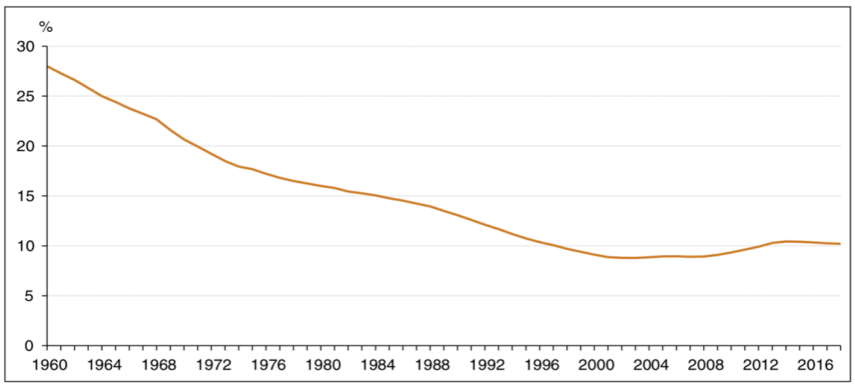
1. Salarisation et élévation du niveau de qualification et des diplômes

La poursuite de la salarisation des emplois

Après-guerre, c'est avant tout la quasi-disparition de la paysannerie et le déclin des indépendants, artisans et petits commerçants et l'émergence des catégories salariées non ouvrières qui expliquent la progression rapide du salariat : 56% au début du XXème siècle, 72% en 1962, près de 90% aujourd'hui.

20 Olivier Marchand, Claude Minni, « Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960 », Economie et statistique, 2019, n°510-511-512, pp.91-110

Graphique 8 : Part de l'emploi non-salarié



Note : emploi intérieur en personnes physiques en moyenne sur l'année.
Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux – Base 2014 (2017 semi-définitif et 2018 provisoire).

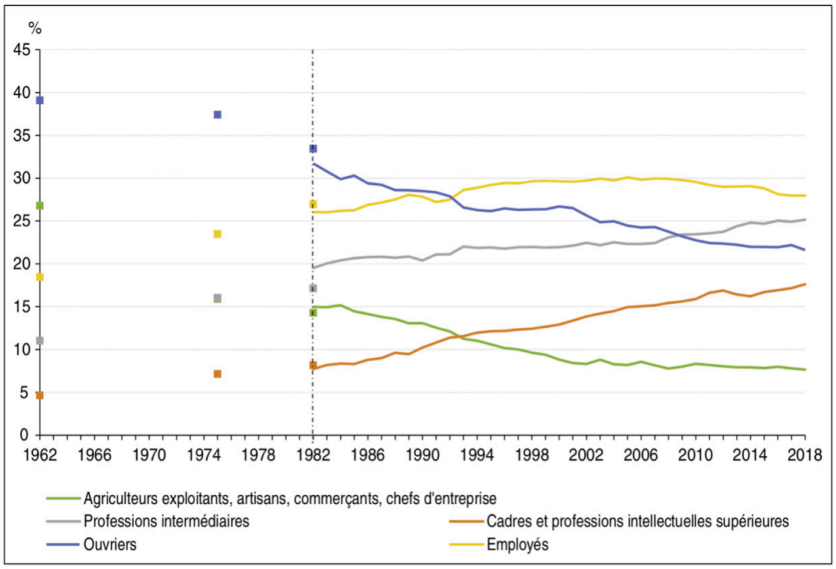
« Le nombre d'ouvriers, surtout des hommes, baisse d'environ 1 million entre 1962 et 2018 et ne représente plus que 6,3 millions soit 21,6 % des actifs en 2018, contre près de 40 % en 1962. C'est la composante la moins qualifiée de cette population qui s'est le plus réduite. Inversement, le nombre d'employés, population beaucoup plus féminine, est passé dans le même temps d'environ 3,5 millions à 8,2 millions et leur poids dans la population active de 18 % à 28 %, après avoir atteint 30 % durant les années 2000. Les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures ont davantage progressé, représentant respectivement 25,2 % et 17,6 % des actifs en 2018 (soit dans les deux cas environ 12 points de plus qu'en 1962).

Le développement des technologies de l'information et de la communication, le souci d'une gestion plus rationnelle des ressources humaines, le renforcement des fonctions commerciales ou technico-commerciales dans l'entreprise et l'investissement dans l'éducation, la santé et l'action sociale expliquent la montée des enseignants, techniciens, ingénieurs et cadres.

Enfin, avec la poursuite de la chute du nombre d'exploitants agricoles, et la baisse du nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les catégories non-salariées ont globalement connu sur la période un déclin marqué, particulièrement fort jusqu'au milieu des années 1970, moins ensuite. La part de ces catégories se stabilise autour de 7-8 % dans les années 2000, alors qu'elle représentait plus du quart des actifs au début des années 1960. »[21]

21 O. Marchand, Cl. Minni, *art. cit.*, p.97

Graphique 9 : Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle



Note : activité déclarée au recensement et âge au 31 décembre jusqu'en 1982 ; concept BIT en moyenne annuelle et âge exact à partir de 1982 ; hors chômeurs n'ayant jamais travaillé et militaires du contingent.
Champ : population de France métropolitaine jusqu'en 1982, population des ménages ordinaires de France hors Mayotte à partir de 1982.
Sources : Insee, recensements de population jusqu'en 1982 ; séries longues des enquêtes *Emploi* à partir de 1982.

Au-delà de ces transformations de la structure socioprofessionnelle marquées par un salariat de plus en plus nombreux et qualifié, il s'agit aussi de l'invention de la société salariale, « *cette extraordinaire aventure du salariat, passé du discrédit le plus total au statut de principal dispensateur des revenus et des protections* »[22] pour reprendre les termes de Robert Castel. Le salarié dispose d'un statut d'emploi doté alors d'une grande stabilité et qui ouvre des droits et des protections qui ne cessent de s'étendre dans ces décennies d'après-guerre et de consolidation des États-Providence. Si le salariat est tout à fois source de revenus pérennes, de droits et de protections, il est aussi au fondement des identités au travail et d'un sentiment d'appartenance sociale.

« *Si tout le monde ou presque est salarié, c'est à partir de la position occupée dans le salariat que se définit l'identité sociale. Chacun se compare à tous, mais aussi s'en distingue, l'échelle sociale comporte un nombre croissant de barreaux auxquels les salariés accrochent leur identité, soulignant la différence avec l'échelon inférieur et aspirant à la strate supérieure. (...) Mais que se poursuive la croissance, que l'État continue d'étendre ses services et ses protections, et quiconque le mérite pourra aussi « s'élever » : améliorations pour tous, progrès social et mieux être. La société salariale paraît emportée par un irrésistible mouvement de promotion : accumulation de biens et de richesses, créations de positions nouvelles et d'opportunités inédites, accroissement des droits et des garanties, multiplication des sécurités et des protections.* »[23]

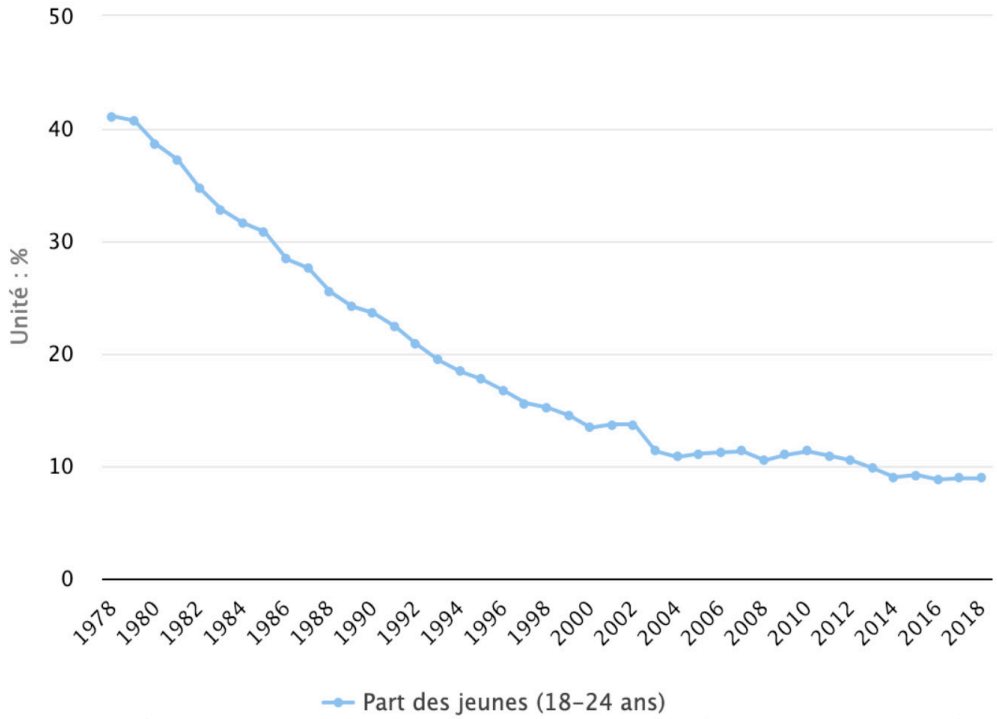
22 Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p.16

23 Robert Castel, *op.cit.*, p.325.

Ce mouvement de promotion est profondément corrélé à l'amélioration de la qualification moyenne des emplois occupés, elle-même étroitement liée à l'élévation du niveau général de formation de la population. La proportion de personnes en emploi ayant un diplôme de niveau supérieur ou égal au bac est ainsi passée de 8,5% en 1962 à plus de 60% en 2018.

L' élévation du niveau des diplômes, au-delà de la demande d'éducation des familles, est aussi un impératif économique dans un contexte de forte croissance économique et de besoins importants de main d'œuvre qualifiée. Pour répondre à ces besoins, la première « explosion scolaire » est notamment rendue possible par l'avènement du collège unique (achevé en 1975) qui fait suite à l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (réforme Berthoin de 1959). La seconde étape, qui intervient dans un tout autre contexte de chômage de masse et qui fixe l'objectif de mener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat (loi d'orientation de l'éducation de 1989), prend appui sur la création du baccalauréat professionnel (1985) et sur la suppression du palier d'orientation en fin de 5ème qui conduisait encore au début des années 1980 à orienter un quart des jeunes vers des voies professionnelles[24].

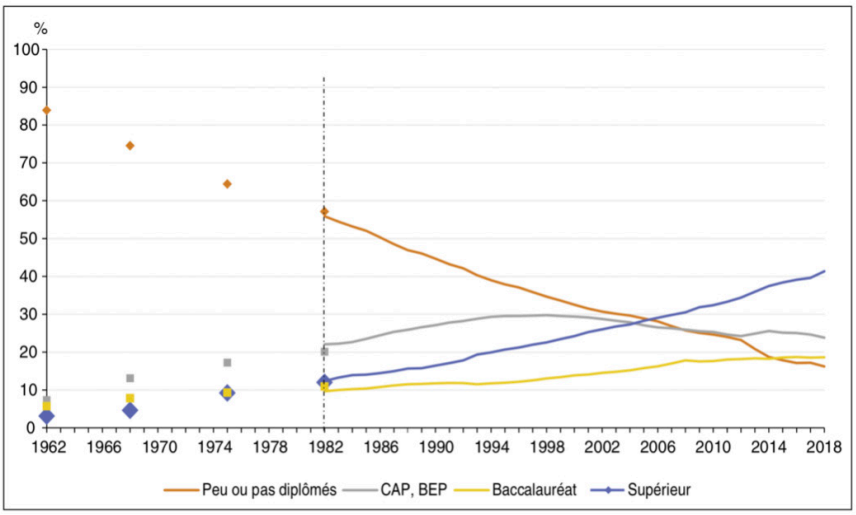
Graphique 10 : Jeunes sortis du système éducatif ayant au maximum le brevet



Personnes de 18 à 24 ans ayant au plus le brevet et qui ne suivent aucune formation. * Rupture de série en 2003.
Source : ministère de l'Éducation nationale – © Observatoire des inégalités

24 Marianne Blanchard, Joanie Cayouette-Remblière, *Sociologie de l'école,* La Découverte, 2016. Ces questions feront l'objet de plus amples développements dans le chapitre du programme de Terminale consacré à l'école.

Graphique 11 : Répartition de la population active par niveau de diplôme



Note : activité déclarée au recensement et âge au 31 décembre jusqu'en 1982 ; concept BIT en moyenne annuelle à partir de 1982.
Champ : population de France métropolitaine jusqu'à 1982, population des ménages ordinaires de France hors Mayotte à partir de 1982.
Sources : Insee, recensements de population jusqu'en 1982 ; séries longues enquêtes *Emploi* à partir de 1982.

2. Déclin industriel et accélération de la tertiarisation

La tertiarisation des emplois n'a pas été quant à elle une tendance uniforme depuis les années 1950. Elle s'accélère avec le déclin industriel.

Le premier choc pétrolier apparaît comme la rupture principale mettant fin aux années « glorieuses » pour initier à partir de 1974 une longue période de croissance faible. Le chômage monte de façon inexorable tout comme les emplois précaires.

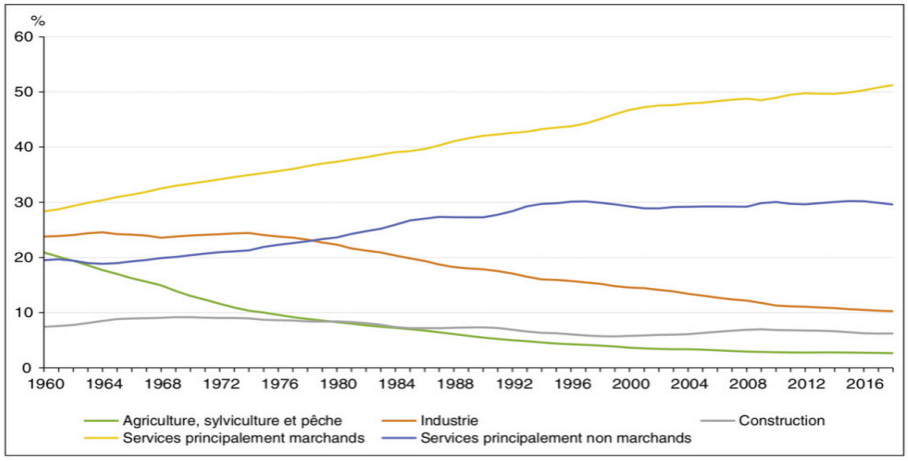
L'industrie perd continûment des emplois à partir de la fin de 1974 (-2,5 millions au total jusqu'en 2018)[25]. C'est d'abord la perte des grands bastions traditionnels (Nord, Lorraine, Loire) qui est aussi la chute des secteurs les plus symboliques (mines, sidérurgie, métallurgie)

Il s'agit avant tout de la chute du travail non qualifié industriel et de l'effondrement des secteurs gros employeurs de main d'œuvre comme les mines, le textile ou le travail du cuir. Ces emplois peu qualifiés souffrent également de l'automatisation de la production dans les industries de biens d'équipement comme l'automobile.

Dans l'agriculture, le déclin du nombre d'exploitants se poursuit (400 000 aujourd'hui contre plus de trois millions en 1960) mais de plus en plus lentement.

25 Chiffres Marchand, Minni, *art. cit.*

Graphique 12 : Répartition de l'emploi par branche d'activité



Note : emploi intérieur en personnes physiques en moyenne sur l'année.
Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux – Base 2014 (2017 semi-définitif et 2018 provisoire).

Quant au secteur tertiaire[26], il n'a cessé de s'accroître. Alors qu'il occupait 40% des emplois en 1955, ce sont 76,1% des personnes en emploi qui y travaillent aujourd'hui (contre 13,3% dans l'industrie, 6,7% dans la construction et 2,5% dans l'agriculture)[27]. Il faut cependant distinguer le tertiaire principalement marchand qui connait l'évolution la plus dynamique sur cette seconde période (14.4 millions d'emplois en 2018) surtout du fait des services aux particuliers et aux entreprises (à travers l'interim), et le tertiaire principalement non marchand (8,3 millions d'emplois avec les trois fonctions publiques et les emplois privés dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale) qui a créé beaucoup moins d'emplois depuis le milieu des années 1980.

3. Chômage, précarité de l'emploi et emplois non-qualifiés

La montée du chômage et de la précarité de l'emploi

NB : L'étude de l'évolution de l'emploi et du chômage sera abordée plus spécifiquement dans le chapitre « Quelles mutations du travail et de l'emploi ? »

Alors que moins de 2% des actifs étaient au chômage jusqu'au milieu des années 1960, il augmente lentement à la fin des années 1960 mais c'est à la suite du premier choc pétrolier que se produit une première accélération brutale (4,3% des actifs en 1977) puis une deuxième

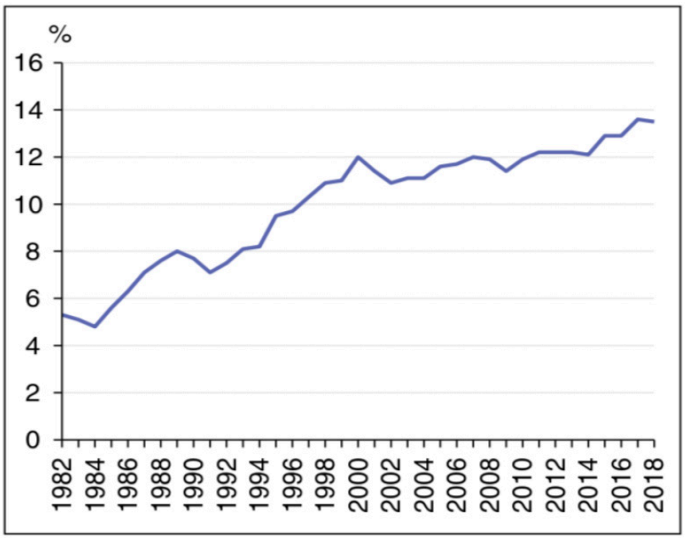
26 Cette classification de l'économie en trois secteurs proposée par Colin Clark en 1947 a cependant largement perdu de son intérêt avec l'essor du tertiaire, devenu avec le temps un secteur « fourre-tout ». Celui-ci recouvre en effet un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

27 Chiffres INSEE, enquête Emploi 2018.

après le second choc pétrolier (8,4% en 1984). Depuis le taux de chômage a dépassé les 10% à plusieurs reprises et n'est jamais redescendu en-dessous de 7,5%[28]. Ce sont les ouvriers, notamment les moins qualifiés et dans une moindre mesure les employés non qualifiés qui ont le plus subi cette augmentation du chômage. Ce sont aussi les moins diplômés.

Au-delà de l'explosion du chômage, ce sont aussi les emplois précaires (contrats de travail temporaire sous la forme de missions d'intérim et de CDD) et les situations de sous-emploi[29] qui se sont multipliées à partir de 1976, au moment de la reprise consécutive au premier choc pétrolier.

Graphique 13 : Part des contrats temporaires dans l'emploi



Note : actifs occupés au sens du BIT, en moyenne annuelle. Contrats temporaires : intérim, CDD (y compris contractuels en CDD de la fonction publique, apprentis, saisonniers).
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, séries longues des enquêtes *Emploi*.

Ces ruptures en matière de chômage et de précarité des emplois permettent aussi de nuancer le constat d'une salarisation inéluctable des emplois. Comme le montre le graphique sur la part de l'emploi non salarié, l'emploi indépendant résiste, notamment dans certains secteurs comme ceux des services marchands et du bâtiment. Il est à la fois un signe d'adaptation à la crise, le statut d'indépendant pouvant être, pour des salariés menacés, la seule solution pour échapper au chômage. Il résulte aussi des stratégies d'externalisation de certaines activités périphériques de la part de grandes entreprises privilégiant désormais la sous-traitance pour ce qui n'est pas au cœur de leur métier de base.

Il s'agit donc d'un travail indépendant s'exerçant selon de nouvelles modalités, et surtout dynamisé par le statut d'auto-entrepreneur[30] créé en 2009 avant d'être remplacé

28 Chiffres Marchand, Minni, *art.cit.*

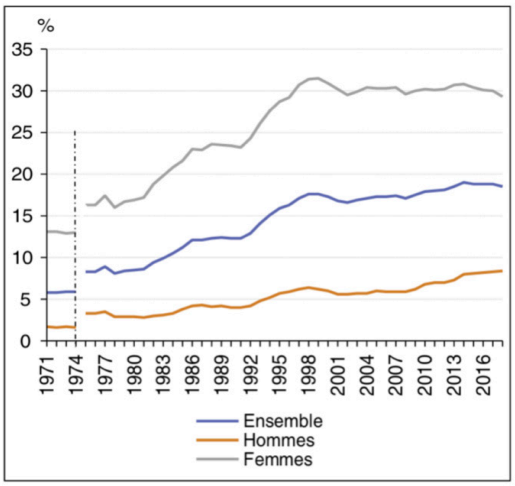
29 Le sous-emploi regroupe le chômage partiel et le temps partiel subi.

30 Le régime de l'auto-entrepreneur est entré en vigueur au 1er janvier 2009. Il offre des formalités allégées de création d'entreprise, ainsi qu'un mode simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Depuis 2015, ce régime a été remplacé par celui du

par celui de micro-entrepreneur en 2015. La France comptait ainsi fin 2017, 928 000 micro-entrepreneurs économiquement actifs. Les micro-entrepreneurs représentent aujourd'hui 33 % de l'emploi non salarié, mais cette part peut varier très sensiblement d'un secteur à l'autre : elle culmine à 95 % dans les activités de livraison à domicile et des coursiers urbains[31]. Surtout cette population des micro-entrepreneurs se renouvelle fortement : plus de 200 000 nouvelles personnes optent chaque année pour le régime du micro-entrepreneuriat alors que plus de 150 000 le quittent.

Ces évolutions soulignent aussi la moindre étanchéité entre les statuts d'indépendants et de salariés. C'est à la fois le résultat de ces nouvelles modalités du travail indépendant, parfois exercé en complément d'une activité salariée, comme c'est le cas pour nombre de micro-entrepreneurs mais aussi la conséquence de la plus grande fragilité des emplois salariés exposés à la précarité (CDD, intérim, temps partiel) et au chômage.

Graphique 14 : Part du temps partiel dans l'emploi



Note : actifs occupés à partir de 1975, emploi au sens du recensement de 1971 à 1974, en moyenne annuelle.
Champ : France hors Mayotte à partir de 1975, France métropolitaine de 1971 à1974.
Source : Insee, séries longues des enquêtes *Emploi* (séries de 1987 jusqu'en 1974, séries actuelles à partir de 1975).

L'emploi non qualifié et la polarisation des emplois

Même si le niveau de qualification des emplois continue de progresser, avec notamment la poursuite de l'augmentation des emplois cadres, la désindustrialisation ne s'est pas accompagnée d'une décrue des emplois les plus modestes. Ceux-ci se sont déplacés du monde des ouvriers vers celui des employés, pour les moins qualifiés d'entre eux, dans des emplois d'exécution situés au bas de la hiérarchie des salaires.
Cet emploi non qualifié s'est surtout développé :

- dans les services aux particuliers (assistantes maternelles et gardes d'enfant)

micro-entrepreneur. Il est associé à un montant maximum de chiffres d'affaires.

31 Source : Insee, bases non-salariés 2016-2017.

favorisés par la hausse de l'activité féminine et une fiscalité avantageuse ;

- dans le commerce avec l'essor de la grande distribution (caissiers, vendeurs, employés de libre-service).

- dans le domaine de la logistique, avec une augmentation très forte des manutentionnaires, empaqueteurs, étiqueteurs ou préparateurs de commandes, et de l'entretien (avec le nettoyage des bureaux et des locaux industriels).

- dans le domaine de la surveillance (agents de sécurité ou de surveillance).

- dans la restauration, notamment rapide (avec l'allongement des distances entre domicile et lieu de travail et la hausse de l'activité féminine : les déjeuners pris en dehors du domicile se sont multipliés). Ce secteur a offert des emplois de serveurs, d'aides cuisiniers ou de plongeurs.

À l'inverse l'emploi non qualifié a fortement diminué dans les postes de production : les emplois non qualifiés qui disparaissent sont concentrés dans la production industrielle (secteurs du textile, de la confection et du cuir où les emplois féminins étaient nombreux).

La thèse de l'aspiration vers le haut de la structure sociale (augmentation des emplois d'encadrement et diminution de ceux d'exécution), développée dès les années 1960 face à la tertiarisation rapide des économies dans un contexte de forte croissance[32], ne peut plus être défendue au regard de la place occupée aujourd'hui par ces « *exécutants* » du tertiaire, pour reprendre l'expression d'Olivier Schwartz.

C'est au contraire aujourd'hui à une polarisation de la structure sociale à laquelle on assisterait depuis les années 1990, souvent associée à une divergence des trajectoires parmi les salariés entre les plus qualifiés, insérés dans les échanges mondialisés et à même de prendre appui sur les progrès technologiques dans le secteur des NTIC, et des salariés peu qualifiés, aux tâches routinières, aux conditions d'emploi souvent précaires et fragilisés par la mondialisation.

Camille Peugny, proposant une typologie des pays européens confrontés à la polarisation des emplois sur la période 1993-2013, caractérise ainsi le groupe auquel serait rattachée la France :

32 Pour une illustration de cette thèse, voir par exemple l'ouvrage du sociologue américain Daniel Bell, *The Coming of Post-industrial Society*, New York, Basic Books, 1973. L'avènement des sociétés post-industrielles devait aller de pair avec la montée des « cols blancs » et le déclin des « cols bleus ».

« *La France, la Suède et l'Autriche constituent un premier groupe de pays connaissant une forme particulièrement nette de polarisation dans la mesure où quatre dynamiques se cumulent : une augmentation de la part des emplois de cadres (1), une augmentation d'au moins 20 % de la part des emplois les moins qualifiés (2), et au sein des emplois subalternes, une diminution d'au moins 20 % de la part des emplois d'ouvriers qualifiés de l'industrie (3) ainsi que de celle des employés administratifs (4). Dans le cas de la France, la part des professions les moins qualifiées a augmenté de quatre points pour atteindre le cinquième des salariés, tandis que la part des ouvriers qualifiés a beaucoup diminué (de 20 % à 12 %), tout comme celle des employés administratifs (de 16 % à 10 %).* »[33]

Cette polarisation des emplois est aussi une polarisation des conditions d'emploi entre des cadres qui bénéficient de formes d'emploi relativement stables et sécurisées et des emplois de services beaucoup plus précaires.

4. La féminisation des emplois

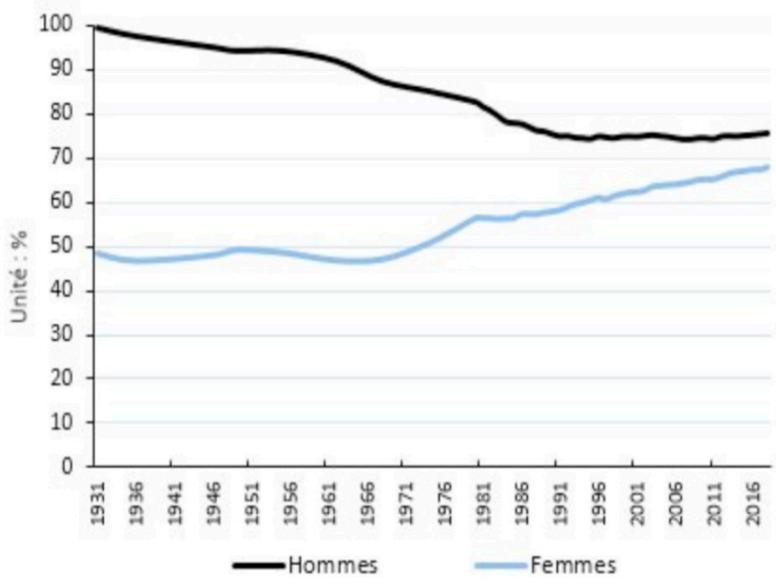
Le début des années 1960 marque un tournant dans l'histoire du travail des femmes ; le taux d'activité[34] amorce une progression rapide. Ce processus de féminisation de la population active correspond pour une large part à une extension de l'emploi salarié, qui accompagne la tertiarisation de l'économie.

Au-delà de l'augmentation du taux d'activité féminine, c'est le rapprochement des taux d'activité des femmes et des hommes qui constitue l'un des phénomènes marquants de cette période. Des années 1930 à la fin des années 1960, le taux masculin diminue. En 1931, presque tous les hommes qui ont entre 15 et 64 ans travaillent ou cherchent un emploi. Ils ne sont plus que 88 % en 1968. L'allongement des scolarités et la construction de régimes de retraite (encore très modestes) réduisent la part d'hommes actifs aux deux bouts de l'échelle des âges. Pendant cette période, le taux d'activité des femmes reste stable, autour de 50 %.

33 Camille Peugny, « L'évolution de la structure sociale dans quinze pays européens (1993-2013 : quelle polarisation de l'emploi ? », *Sociologie*, 2018, n°4.

34 Nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population du même âge pour les 15-64 ans.

Graphique 15 : Evolution des taux d'activité selon le sexe



Source : *Le travail en France*, Marchand et Thélot, Nathan, 1997. Actualisation Insee. Rupture de série en 1980. – © Observatoire des inégalités

« Les femmes ont toujours travaillé »

Il ne faut cependant pas confondre taux d'activité féminine et travail des femmes. Comme nous le rappelle le titre de l'ouvrage de Sylvie Schweitzer, « les femmes ont toujours travaillé »[35]. Le travail des femmes, à des fins marchandes, n'est en effet pas nouveau : beaucoup de femmes étaient actives au XIXème siècle et jusqu'à la fin de la 1ère Guerre mondiale dans l'agriculture, l'artisanat, les petits commerces ou l'industrie. Beaucoup de ces femmes travaillaient en fait sous la tutelle directe de leur mari et employeur, le travail étant effectué dans le cadre de la famille.

Mais ce travail, réalisé dans la sphère domestique à des fins marchandes, est longtemps demeuré largement invisible dans le recensement de la population active en France : les conjointes de commerçants, d'agriculteurs et d'artisans effectuaient ainsi dans la sphère privée un travail à vocation marchande en grande partie non reconnu comme tel. La sous-estimation durable de l'activité féminine par les statistiques reflète bien la prégnance d'une vision rejetant aux marges de l'économie marchande un travail considéré comme secondaire car effectué dans la sphère privée.

Les données concernant la 1ère moitié du XXème siècle doivent donc être regardées avec prudence. Plus encore que celle des hommes, l'activité des femmes durant la période qui a précédé l'extension du salariat est difficile à enregistrer.

Plus reconnu, le travail salarié des femmes (qu'elles soient notamment ouvrières, employées ou domestiques) a néanmoins été fortement remis en question par la politique famil-

35 Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, xixe–xxe siècles*. Odile Jacob, Paris, 2002.

iale définie au lendemain de la seconde guerre mondiale : l'allocation de salaire unique constitue alors un net encouragement financier au maintien des mères au foyer, et s'accompagne de fait d'une régression significative du taux d'activité des mères de deux enfants, qui, hors agriculture, passe de 23% en 1946 à 17% en 1954.
Durant toute la première moitié du XXe siècle, on assiste à une baisse régulière de l'activité des femmes. Ce déclin commence après 1921 et se poursuit lentement mais sûrement jusqu'en 1962. Cette période intermédiaire voit se diffuser le modèle de la « femme au foyer » qui caractérisait jusqu'alors surtout les familles aisées et qui se répand dans les autres catégories de la société.

Le retour des femmes sur le marché du travail

En 1962, à une époque où les femmes devaient encore demander l'autorisation de leur mari pour travailler, seules 40 à 45 % des femmes ayant entre 30 et 50 ans étaient déclarées actives. Désormais, la proportion de femmes actives à ces âges est supérieure à 80 %.
Le milieu des années 1960 marque un retour des femmes sur le marché du travail et une remontée spectaculaire du taux d'activité. En l'espace d'environ 40 ans (1960-2000), on compte près de 6 millions d'actives supplémentaires. L'écart des taux d'activité entre femmes et hommes, qui était de 50 points en 1931 en faveur des hommes, n'est plus que de huit points en 2018.

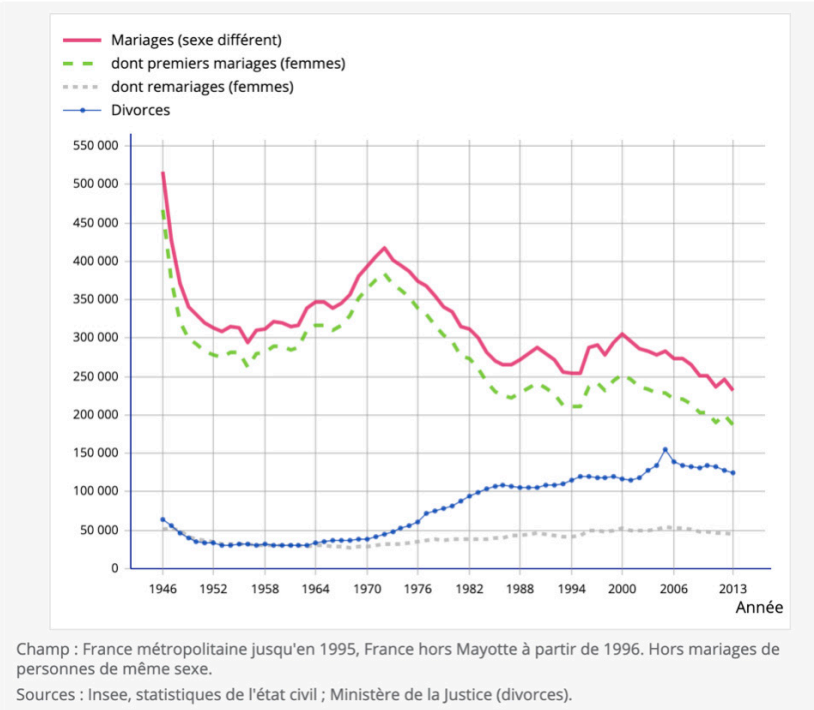
Cette hausse s'explique par deux phénomènes distincts sur le marché du travail : d'une part, cette progression traduit une meilleure reconnaissance de l'activité des femmes, notamment des femmes d'agriculteurs (avec la mise en place d'un statut de conjoint collaborateur), ou encore par certains effets de déclaration d'activité, les assistantes maternelles par exemple dont le travail était jusque-là invisible. La deuxième raison est la participation croissante des femmes au marché du travail avec une baisse du nombre de femmes au foyer et une augmentation de l'emploi salarié des femmes dans un contexte de tertiarisation de l'économie et de forte croissance. Le nombre de mères de jeunes enfants exerçant une activité progresse alors fortement au cours de ces décennies. Parallèlement, de nombreux emplois, essentiellement féminins, ont été créés pour assurer un service de garde d'enfant répondant à ce nouveau besoin.

Au-delà de ces facteurs relatifs au marché du travail, ce retour des femmes à l'emploi est concomitant d'une transformation de leur statut social.

Le travail salarié, reconnu statistiquement et légalement, devient une source d'indépendance par rapport au lien conjugal. Il permet aux femmes de se dégager de la domination domestique et professionnelle des hommes en établissant une coupure nette entre lieu de domicile et lieu de travail. Il rend possible une autonomie financière et autorise ainsi davantage les

divorces. Il participe donc, tout comme certaines avancées juridiques, à une égalité croissante entre les sexes.

Graphique 16 : Mariages et divorces en France depuis 1946



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1995, France hors Mayotte à partir de 1996. Hors mariages de personnes de même sexe.
Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; Ministère de la Justice (divorces).

Les techniques de contraception (légalisation de la pilule par la loi Neuwirth en 1967) puis la dépénalisation de l'avortement (loi Veil en 1975) permettent aux femmes de choisir le moment des naissances, ce qui facilite la poursuite d'études et l'entrée plus tardive dans la vie active. Surtout la prise en charge des enfants par la société (crèches, écoles maternelles, etc.) allège la charge familiale qui pesait sur les femmes. Les aides financières directes et déductions fiscales des modes de garde individuels (assistantes maternelles notamment) facilitent l'emploi des femmes.

C'est enfin l'allongement des scolarités (obligation scolaire jusqu'à 16 ans à partir de 1959 et démocratisations de l'enseignement secondaire puis supérieur) et la mixité obligatoire de l'enseignement secondaire (loi Haby de 1975) qui favorisent la montée des qualifications et l'intégration au marché du travail : « Une chose est de permettre aux filles de s'instruire et d'avoir des métiers, une autre est de les confronter scolairement à leurs frères, ne serait-ce que pour y vérifier les discours sur leur « nature » opposée à la « culture » des hommes. Même si bien des enseignant-e-s continuent de souligner que « les garçons comprennent quand les filles apprennent », les filles prennent souvent la tête des classements : comment désormais leur faire accroire qu'elles sont moins capables que les garçons ? »[36]

36 Sylvie SCHWEITZER, « Du vent dans le ciel de plomb ? L'accès des femmes aux professions supérieures, xixe–xxe siècles », *Sociologie du travail*, 2009, n°51, p.191. Voir aussi Ch. Baudelot, R. Establet, *Allez les filles !*, Paris, Seuil, 1992

Du travail féminin au travail des femmes

L'essor massif de l'intégration des femmes sur le marché du travail oblige à repenser le rapport des femmes au travail professionnel.

Si auparavant les femmes qui avaient une activité professionnelle étaient moins nombreuses, elles l'exerçaient également de façon différente. Soit elles étaient ouvrières, non qualifiées pour la plupart ; soit elles n'exerçaient leur activité que sous forme d'appoint, dans la famille, en complément du chef de famille et de façon souvent discontinue. En France, la législation du travail a longtemps entériné la représentation d'un modèle traditionnel de *male breadwinner*, selon lequel le salaire des femmes n'intervient qu'en complément de celui du mari, principal pourvoyeur : les conventions collectives de 1936 avaient même légalisé l'écart de salaire entre hommes et femmes entre 20 et 30%. Ce n'est qu'en 1972 qu'une loi affirme le principe d'égalité de rémunération pour un travail égal ou de valeur égale. La portée de cette loi reste toutefois limitée : si le principe d'égalité de rémunération pour un même travail est reconnu, l'égalité pour un travail « de valeur égale » ne sera pas véritablement mise en œuvre en France.

Ces positions subordonnées dans le monde du travail sont en outre souvent présentées comme des choix opérés pour des raisons matérielles (les contraintes du travail domestique), conjugales (la primauté de la carrière professionnelle du conjoint), parentales (la charge des enfants) et culturelles (les femmes seraient dans l'autocensure face à des positions professionnelles prestigieuses). Ainsi avait-on coutume de parler dans ces années-là de « travail féminin », comme s'il était spécifique par rapport à la norme que représentait le travail masculin traditionnel, majoritairement ouvrier, à temps plein et durable.

Les années 1970 ont représenté un bouleversement des pratiques et des mentalités. Les jeunes filles ont été massivement scolarisées et sont entrées dans les universités. Le développement général de leur niveau d'éducation et de formation leur a désormais rendu accessibles d'autres fonctions. De nombreux métiers et professions se sont ainsi féminisés. Dans le même temps se sont ouverts le secteur public, qui n'a cessé de recruter sur des postes tertiaires au cours de toutes ces années et le secteur du commerce à travers la grande distribution.

Divisions sexuées du travail et de l'emploi et « plafond de verre »

Cependant il existe toujours une forte segmentation des emplois féminins et masculins, qui restent majoritairement concentrés dans des secteurs loin d'être mixtes. Malgré la féminisation de nombreux métiers masculins, les femmes tendent à occuper des métiers différents des hommes : très présentes dans les secteurs de l'administration publique, de l'en-

seignement, de la santé et de l'action sociale, rarement en emploi dans l'industrie et la construction. Sur certains métiers, la part des femmes approche ou dépasse les 90 % ; c'est le cas des assistantes maternelles, des aides à domiciles, des employés de maison, des secrétaires et secrétaires de direction, des coiffeurs ou esthéticiens, des infirmiers et aides-soignants même si la mixité de ces métiers s'améliore lentement.

En outre, il faut envisager aujourd'hui la question du travail des femmes au prisme du *care*[37]. Ce terme anglophone vient désigner le travail de soin et de prise en charge des enfants, des personnes âgées ou dépendantes, quelles que soient ses conditions de réalisation (bénévole auprès d'un proche ou rémunéré). Ce travail, quand il est effectué dans un cadre marchand, est souvent faiblement reconnu en termes de qualification et de rémunération parce qu'il va être rattaché à des qualités supposées « naturelles » des femmes, habituées à accomplir ces mêmes tâches dans un cadre domestique.

Surtout, il faut déplacer la focale de l'analyse pour passer de la division sexuée du travail à la division sexuée de l'emploi et raisonner sur les niveaux de qualification, les salaires, le temps partiel et plus largement la précarité.

En dépit de leur niveau d'études plus élevé, les femmes occupent des postes moins qualifiés que les hommes. En 2019, il n'y a que 16,8 % de cadres parmi les femmes en emploi, contre 21,6 % parmi les hommes en emploi même si la part de femmes parmi les cadres est passée d'environ 20 % au début des années 1980 à plus de 40% aujourd'hui.

Dans l'ensemble, les métiers les plus féminisés tendent à être les moins rémunérateurs. Les cinq métiers aux salaires horaires les plus faibles sont ainsi des métiers à dominance féminine : aides à domicile et aides ménagères, employés de maison, coiffeurs et esthéticiens, assistantes maternelles, agents d'entretien[38]. Ainsi, même à niveau de poste égal, les femmes tendent à se concentrer dans les entreprises et secteurs d'activité qui versent les salaires les plus modestes.

C'est ensuite le temps partiel qui caractérise l'emploi des femmes. Qu'il soit choisi ou subi, le travail à temps partiel a pour caractéristique première et quasi-constante d'être un travail de femmes. En 2019, 28,4% des femmes et 8,3% des hommes sont à temps partiel. Contrairement à la représentation courante d'un temps partiel privilégié par les femmes pour faciliter la conciliation travail-famille, le travail à temps partiel est le plus répandu chez les moins de 25 ans et les plus de 59 ans, et seuls 34% des emplois féminins à temps partiel ont été choisis pour des raisons familiales.

Si les chiffres du chômage semblent suggérer une égalité quasi-parfaite entre femmes

37 Sandra Laugier, Patricia Paperman (dir.), *Le souci des autres, Paris*, EHESS, 2006 et la traduction du livre de Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009 (1993).

38 Données DARES 2018 sur les inégalités professionnelles entre femmes et hommes.

et hommes (en 2019, le taux de chômage des hommes s'élève à 8,5%, celui des femmes à 8,4%), ils occultent une partie de la réalité qualifiée par certains auteurs de surchômage féminin : beaucoup de femmes échappent aux calculs du chômage parce qu'elles peuvent être « *au foyer* », quand bien même elles y resteraient faute de trouver un emploi ; il faudrait ici pouvoir déconstruire les définitions habituelles de l'activité.

Au-delà des questions de précarité, et pour s'intéresser aussi aux emplois plus rémunérateurs et prestigieux, les femmes connaissent aussi moins de promotions durant leur vie active et peinent à accéder aux postes de pouvoir.

« *L'essor des scolarités féminines et la féminisation des professions supérieures —libérales et salariées — n'ont pas supprimé les obstacles auxquels se heurtent les femmes pour parvenir aux plus hauts niveaux du pouvoir, du prestige et des rémunérations.* »[39] Introduite, à la fin des années 1970 dans la littérature américaine puis française la métaphore du « *glass ceiling* » ou « *plafond de verre* » a été abondamment reprise pour désigner ces obstacles. Si les barrières formelles et juridiques à l'entrée des femmes dans des professions supérieures se sont levées tout au long du XXème siècle, et ce grâce aussi à des politiques volontaristes d'égalité professionnelle, d'autres mécanismes, plus informels, peu visibles, se cumulent aux différents moments des carrières féminines pour handicaper les femmes, en comparaison aux hommes, dans leur progression professionnelle : calendrier des promotions peu compatible avec des maternités, exigence de mobilité géographique et de surinvestissement professionnel difficile à imposer à un conjoint, attentes sexuées dans l'exercice de postes de pouvoir, importance de la cooptation et de l'insertion dans des réseaux sociaux encore largement dominés par les hommes, etc.

III. Quelles sont les théories des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique ?

L'intérêt pour la notion de hiérarchie sociale n'est pas propre au XIXème siècle. À partir de la fin du Moyen-Âge, les termes de rang et d'ordre reviennent constamment sous la plume des auteurs de traités sociaux ou moraux. Avant le milieu du XVIIème siècle, les moralistes semblent obsédés par les notions de rang, d'état, de condition ainsi que par l'idée que la hiérarchie est absolument nécessaire à l'ordre social.

Dès l'aube des Lumières, les critiques formulées à l'encontre de la hiérarchie sociale traditionnelle (et fondées sur l'aversion des philosophes pour tout ce qui était d'origine féodale) s'intensifient. Pour Rousseau, dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité* (1754), « *la première source du mal est l'inégalité* », c'est-à-dire l'inégalité des fortunes et des conditions.

Le concept de classe, en tant qu'il se distingue des concepts hiérarchiques antérieurs, date de la fin du XVIIIème siècle et est un héritage de l'économie politique alors naissante (chez les Physiocrates puis chez Adam Smith et l'économie politique classique). Pour les Classiques, les classes, se définissent alors par la source du revenu (la rente chez les

39 Marie Buscatto, Catherine Marry, « « Le plafond de verre dans tous ses éclats ». La féminisation des professions supérieures au xxe siècle », *Sociologie du travail*, 2009, n°51, pp.170

propriétaires fonciers, le profit chez les capitalistes et le salaire chez les travailleurs).

Mais le véritable essor des études sur la stratification se fait au XIXème siècle, c'est-à-dire au moment où les effets des deux révolutions (politique et industrielle) se font déjà pleinement sentir.

1. L'apogée théorique de la notion de classes sociales : l'œuvre de Marx

La théorie des classes sociales chez Marx constitue l'apogée théorique de la notion. Pourtant cette notion de classe sociale qui joue un rôle décisif dans l'œuvre de Marx ne fait l'objet dans aucun ouvrage d'un traitement systématique. Ce concept reste donc relativement indéterminé.

La sociologie de Marx est tout d'abord une sociologie de la lutte des classes. « *L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de luttes de classes* » écrivent Marx et Engels au début du *Manifeste du parti communiste* (1848). La société est une société antagoniste dont les acteurs principaux sont les classes et la lutte des classes le moteur de l'histoire. Partant d'une opposition entre oppresseurs et opprimés qui se serait manifestée dans toute société (« *hommes libres et esclaves, patriciens et plébéiens, barons et serfs, maîtres artisans et compagnons* » dans les premières lignes du *Manifeste*), Marx se limite par la suite aux groupes hiérarchiquement disposés à l'intérieur des sociétés industrielles modernes.

Les économistes avaient développé une théorie de la division de la société en classes en fonction des sources de revenus et déjà mis en évidence des oppositions d'intérêts (notamment Smith et Ricardo). Marx, quant à lui, dans des textes théoriques de critique de l'économie politique[40], va développer une théorie de l'exploitation reposant sur la contradiction entre travail et capital, eux-mêmes constitués en classes sociales antagonistes, le prolétariat et la bourgeoisie. L'origine des classes sociales, tout comme chez les Classiques, est donc dans l'organisation de la production. Les trois sortes de revenus sont définies par les relations des producteurs aux moyens de production : le salaire est le revenu dont disposent les ouvriers qui ne possèdent rien que leur force de travail, le profit va à ceux qui, détenteurs des moyens de production, sont capables d'exploiter le travail salarié, et la rente foncière est accaparée par le propriétaire des terres qui n'est pas lui-même l'exploitant.

Cette interprétation des classes par la structure économique permet de dégager certaines des caractéristiques de la théorie des classes chez Marx.

- une classe sociale est un groupe qui occupe une place déterminée dans le processus de production (dans le processus technique de production - le capitaliste organise le travail - et dans le processus juridique de production - le capitaliste est le propriétaire des moyens de production -) ;

40 En particulier dans sa *Contribution à la critique de l'économie politique* (1859) et dans *Le Capital* (1867-1894).

- la rente foncière diminue au fur et à mesure de l'industrialisation ; la société se polarise autour du conflit principal qui oppose le prolétariat[41] (ceux qui ne possèdent que leur force de travail) et la bourgeoisie capitaliste.

Dans ses études historiques, notamment *Les luttes des classes* (1850) et *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* (1852), les classes énumérées sont plus nombreuses et c'est avant tout le concept de rapport de classe qui est constitutif du concept de classe : elles ne se constituent qu'en rapport les unes aux autres. Une classe ne peut se penser que dans son rapport avec une autre classe et en fonction de son influence sur les événements politiques. L'aristocratie financière (qui détient les banques, les chemins de fer, les mines de charbon, etc.) est un appui de la Monarchie de Juillet alors que la bourgeoisie industrielle constitue quant à elle l'opposition officielle sous Louis-Philippe et prend en partie le pouvoir avec le soutien de la classe ouvrière parisienne en 1848. Les grands propriétaires fonciers forment une classe en rivalité avec le capital de la bourgeoisie industrielle ; la petite bourgeoisie (artisans et commerçants) fait alliance avec la classe ouvrière lors des journées de 1848. Le Lumpenproletariat (prolétariat « *en haillons* » ou sous-prolétariat) est produit par l'exode rural ; il constitue « *l'armée de réserve* » produite en permanence par le capitalisme et le machinisme, et entretient par sa simple présence la concurrence entre les ouvriers. Enfin, la paysannerie parcellaire occupe une place à part dans l'énumération de Marx puisqu'elle n'est pas à ses yeux une classe en tant que telle mais un ensemble de membres dispersés, inorganisés politiquement et sans ennemi clairement désigné ; elle offre ainsi en creux une définition de la notion de classe sociale.

Karl MARX, Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte, Paris, Costes, 1928, pp.313-314 (1852)

« Les Bourbons avaient été la dynastie de la grande propriété foncière, les d'Orléans la dynastie de l'argent ; les Bonapartes sont la dynastie des paysans, c'est-à-dire de la masse de la nation française. L'élu des paysans, ce n'est pas le Bonaparte qui se soumettait au Parlement, c'est celui qui a dissous et chassé le Parlement bourgeois. Trois années durant, les villes avaient réussi à fausser le sens de l'élection du 10 décembre et à frustrer les paysans du rétablissement de l'Empire. L'élection du 10 décembre 1848 n'a eu son plein effet que par le coup d'État du 2 décembre 1851.

Les paysans parcellaires forment une masse énorme, dont tous les membres vivent dans la même situation, mais sans être liés par de nombreux rapports. Leur mode de production les isole les uns des autres, au lieu d'établir entre eux un commerce réciproque. Cet isolement

41 L'adjectif « *prolétaire* » est emprunté au latin proletarius désignant le citoyen appartenant à la dernière classe de la société romaine, celui qui n'est considéré utile que par les enfants (proles) qu'il engendre. Appliqué à la société moderne, il se dit d'abord de celui dont les ressources proviennent uniquement du travail manuel et a un sens très proche de pauvre et indigent. C'est Marx et Engels qui en font un nom dans Le manifeste du parti communiste. Les connotations antiques disparaissent et le mot s'applique alors aux ouvriers salariés de l'industrie. Le mot conservera sa connotation marxiste.

est encore augmenté par le mauvais état des moyens de communication et la pauvreté des paysans. Leur champ de production, la parcelle, ne permet, dans sa culture, aucune division du travail, aucune application de la science, donc pas de diversité de développement, pas de variété dans les talents, pas de richesse dans la situation sociale. Chaque famille de paysans se suffit à peu près à elle seule, produit directement la plus grande partie de sa consommation et gagne ainsi ses moyens d'existence par un échange avec la nature plutôt que par un commerce avec la société. La parcelle, le paysan et sa famille ; à côté, une autre parcelle, un autre paysan et une autre famille. Une certaine quantité de familles constituent un village, et une certaine quantité de villages forment un département. La grande masse de la nation française est ainsi constituée par une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près comme un sac de pommes de terre. Par le fait de vivre dans des conditions économiques d'existence qui distinguent leur mode d'existence, leur intérêt et leur culture de ceux des autres classes et les posent réciproquement en ennemies, des millions de familles constituent une classe ; et par le fait de n'être unis que par un lien purement local, par le fait de l'identité de leurs intérêts ne crée pas de communauté, ni d'union nationale, ni d'organisation politique, les paysans parcellaires ne constituent pas de classe. Ils sont par suite incapables de se faire prévaloir en leur propre nom, soit par un parlement, soit par une Convention. Ils ne peuvent se représenter eux-mêmes ; il leur faut des représentants hors de leur milieu. »

La communauté d'activité, de façon de penser et de mode de vie est la condition nécessaire de la réalité d'une classe, mais non la condition suffisante. Pour qu'il y ait classe, encore faut-il qu'il y ait prise de conscience de l'appartenance à un groupe et le sentiment de séparation des autres classes sociales. Marx, qui a été formé à la philosophie hégélienne, reprend à son compte la distinction entre la classe « en soi » et la classe « pour soi ». La première notion désigne un ensemble d'individus qui, bien que partageant objectivement des conditions de vie similaires, sont dénués d'attaches réciproques, ne sont représentés par aucune organisation politique et n'ont aucunement conscience de former un tout social cimenté par des intérêts communs. C'est ainsi que la paysannerie française apparaît à ses yeux comparable à des pommes de terre entassées dans un sac, les paysans parcellaires ne forment pas une véritable classe sociale. Pour atteindre la classe « pour soi », il faudrait que ces petits producteurs prennent conscience de la place qui est la leur et des intérêts partagés que, collectivement, ils pourraient défendre. La notion de conscience de classe devient ici centrale.

2. Une approche multidimensionnelle de la stratification : l'analyse wébérienne

L'approche pluridimensionnelle de la stratification proposée par Max Weber permet d'affiner l'analyse des classes sociales chez Marx.

On peut selon Weber distinguer dans toute société trois sortes de hiérarchies qui correspondent respectivement à l'ordre économique, l'ordre social et l'ordre politique, qui vont se combiner pour fonder la stratification sociale : « les classes, les groupes statutaires et les partis sont des phénomènes de distribution du pouvoir dans

une communauté donnée » (*Économie et société*, chapitre 4 : « Ordres et classes », 1922). Ces trois réalités correspondent aux trois ordres :

- la classe est déterminée par l'ordre économique, c'est-à-dire « le mode selon lequel les biens et services sont distribués et utilisés » ;
- le statut est déterminé par l'ordre social, c'est-à-dire « le mode selon lequel le prestige se distribue dans une communauté » ;
- le parti l'est par l'ordre politique (c'est-à-dire « le mode compétition pour le contrôle de l'État »).

Il y a bien sûr des rapports possibles entre les trois hiérarchies mais celles-ci ne sont pas toujours liées de façon nécessaire. La classe n'est donc plus qu'une dimension de la stratification sociale.

Tout en reconnaissant l'apport de Marx à la théorie des classes, Weber réfère donc le concept de classe à la situation des individus sur le marché des biens. Sur ce marché, les individus entrent en compétition et le terme de classe doit désigner l'ensemble des individus ayant des chances comparables d'accès aux différents biens, à partir d'une « situation de classe » commune. Cette « *situation de classe* » commune renvoie à « la chance typique d'accès aux biens, à certaines conditions de vie matérielles et à un certain mode de vie personnel, chance déterminée par l'importance et le type de pouvoir, ou l'absence d'un tel pouvoir, permettant de disposer de biens ou d'un certain revenu, dans un ordre économique donné ».

La « *classe sociale* » n'apparaît quant à elle qu'un type de classe parmi trois, à côté des classes de possession (par exemple parmi celles positivement privilégiées, les rentiers ou les « *prêteurs d'argent* ») et des classes de production (parmi celles positivement privilégiées, les industriels ou les professions libérales). La classe sociale combine ces deux types et se caractérise, en outre, par une certaine pérennité dans le temps. La classe ouvrière devient de plus en plus une classe sociale à mesure que la mécanisation progresse et que le groupe des ouvriers est plus homogène : elle est massivement constituée d'individus appartenant aux classes de possession dénuées de bien matériels (et donc négativement privilégiées) et aux classes de production sans pouvoir dans l'organisation de la production. La classe dirigeante combinera classes de possession et de production positivement privilégiées, la petite bourgeoisie occupe une situation économique commune par rapport au marché ; l'intelligentsia est constituée des « intellectuels et spécialistes sans biens », ceux qui ne possèdent pas de propriétés qui les rendent indépendants mais dont la position repose sur la formation technique (les ingénieurs, les fonctionnaires). Cette conception de la classe sociale fait alors apparaître une structure sociale ternaire avec la petite bourgeoisie et l'intelligentsia constituant des classes moyennes indépendantes et salariées.

Les oppositions entre les différentes classes ne sont conflictuelles que si certaines conditions socio-économiques sont réunies. L'analyse distingue la place de l'individu dans un processus de production mais aussi dans la hiérarchie des biens. Mais une telle iden-

tité de situation n'est pas suffisante pour expliquer l'émergence d'une conscience de classe et d'une action de classe ; encore faut-il introduire la notion de statut.

La participation des individus à un même statut corrige et complète la notion de classe. Les individus peuvent être placés dans une même situation de classe et simultanément participer à des statuts différents. Le statut se définit par le rôle et la fonction sociale que remplit un individu. Weber insiste sur les représentations positives ou négatives en termes de prestige, d'honneur qui s'attachent à un statut. Le statut désigne alors une place dans cette hiérarchie de prestige, qui se caractérise par un mode de vie, une manière de consommer, de se loger, de se vêtir, de se marier… ; il renvoie aussi à l'éducation qui est un élément clé de cette considération sociale et de cet accès à « *l'honneur social* ».

Cette hiérarchie statutaire est intériorisée par les individus. La situation de classe et la hiérarchie des statuts ne sont donc pas identiques dans leurs caractéristiques et dans leurs effets. Surtout cette distinction entre situation de classe et statut permet de mieux comprendre l'émergence d'une conscience de classe et d'une éventuelle action collective. L'action organisée d'une classe rencontrera des conditions plus favorables si classe et statut convergent, comme c'est le cas pour les ouvriers. Pour cette classe, situation de classe et statut sont congruents : le bas niveau des rémunérations et une identité de statut opposée à celle du patronat constituent les conditions favorables à l'émergence d'une action commune. Mais d'autres éléments restent indispensables à cette émergence : visibilité du patronat, concentration des travailleurs sur un même site et présence de leaders en mesure de fixer des objectifs à l'action. La situation de classe reste donc la « *base possible de conduites communes* » mais elle ne peut suffire.

3. Appréhender empiriquement la notion de classe

L' enjeu est ici de passer de ces approches théoriques à une appréhension empirique de la notion classe. Louis Chauvel propose une liste de critères permettant de rendre opératoire la notion de classe sociale héritée de la tradition sociologique.

« *Une définition implicitement présente chez les sociologues souhaitant disposer de critères empiriques peut être explicitée, définition qui présente l'intérêt de sortir de nombreuses apories. On parlera de classes sociales pour des catégories :*

1) inégalement situées — et dotées — dans le système productif ;

2) marquées par une forte identité de classe, dont trois modalités peuvent être spécifiées :

*— **l'identité temporelle** (2a), c'est-à-dire la permanence de la catégorie, l'imperméabilité à la mobilité intra- et intergénérationnelle, l'absence de porosité aux échanges matrimoniaux avec les autres catégories (homogamie) ;*

*— **l'identité culturelle** (2b), c'est-à-dire le partage de références symboliques spécifiques, de modes de vie et de façons de faire permettant une inter-recon*

naissance ;
*— **l'identité collective** (2c) à savoir une capacité à agir collectivement, de façon conflictuelle, dans la sphère politique afin de faire reconnaître l'unité de la classe et ses intérêts.* »[42]

Cette définition présente le double avantage de fonctionner sur plusieurs dimensions et de sortir de l'opposition des deux approches traditionnelles. Elle peut en outre être articulée à l'outil que constitue la nomenclature socioprofessionnelle.

Pour reprendre les mots de Louis Chauvel, les CSP sont tout à la fois marxiennes et weberiennes : « *Les CSP ont une qualité intéressante : elles permettent de parler de classes sociales sans jamais en prononcer le mot. Le but des CSP est de parvenir à résumer en un jeu réduit de catégories les principaux clivages sociaux résultants de trois critères : la hiérarchie, le statut (indépendant et salarié privé ou public) et le secteur (primaire, secondaire, tertiaire). Wébériennes sans l'avouer, les CSP assemblent des groupes professionnels connus pour avoir des caractéristiques semblables et des perspectives probables comparables. Elles sont aussi marxiennes, sans le dire, car le principe de regroupement retenu par ses concepteurs est le suivant : les groupes sont constitués en se fondant sur les conventions collectives qui permettent de mettre en évidence des équivalences entre professions (en cas de doute, l'avis des partenaires sociaux est mobilisé pour valider le choix du découpage). Autrement dit, les CSP prennent en compte la conscience collective portée par les groupes professionnels. On peut dire aussi qu'elles se fondent sur une démarche « constructiviste » dans la mesure où les CSP valident et interviennent en retour dans la validation de luttes sociales et de rapports sociaux historiques. Autrement dit, il s'agit là d'un outil mixte, réalisant un arbitrage tempéré entre des logiques distinctes, dont la force résulte de sa capacité à s'adapter aux besoins des uns et des autres.* »[43]

IV. Peut-on encore parler d'une société de classes pour la société française ?

L'hypothèse de moyennisation de la société française dans les années 1970-1980 a favorisé une éclipse de la notion de classe comme outil théorique à la base de la représentation de la société française. Les distances inter-classes se seraient ainsi réduites.

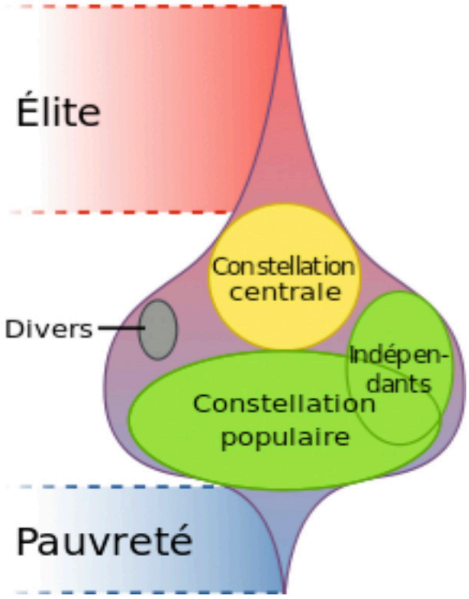
42 Louis Chauvel, « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, 2001, n°79, pp.315-359.
43 Louis Chauvel, « Le retour des classes sociales ? », *Revue de l'OFCE*, 2001, n°79, pp.315-359.

1. Une éclipse de la notion de classe : l'hypothèse de moyennisation

La modélisation prenant appui sur une forme de toupie proposée par Henri Mendras offre une bonne illustration de cette hypothèse de moyennisation. La toupie représente la société dans son entièreté et est composée de constellations (par analogie avec la cosmographie) renvoyant aux différents groupes sociaux.

La constellation centrale, la plus importante (d'où l'utilisation de la forme de toupie), exerce une force d'attraction sur les groupes secondaires, comme la « constellation des élites » ou la « constellation des pauvres », atténuant ainsi certains clivages sociaux et tendant à l'homogénéisation des comportements.

Graphique 17 : la toupie de Mandras



À ce titre, la toupie de Mendras est une illustration du concept de moyennisation, mais également d'une certaine souplesse de la stratification sociale : il semble possible de « passer » d'une constellation à l'autre.

L'ouvrage d'Henri Mendras, *La seconde révolution française : 1965-1984* (1988) reste emblématique du reflux des analyses en termes de classes. L'auteur souligne ainsi la disparition de la société paysanne traditionnelle et « l'embourgeoisement de la classe ouvrière », illustrant la progression de la « consommation de masse » et de la tendance à l'uniformisation des modes de vie. La « constellation centrale » est appelée à inclure l'essentiel de la société, ne laissant aux marges que des franges réduites d'exclus et de privilégiés. On ne peut plus selon lui représenter la société sous forme d'une pyramide mais plutôt sous celle d'une toupie. A l'exception d'une petite élite représentant 3% de la population et d'une frange d'exclus (7%), la société française se regrouperait au sein d'une vaste « constellation populaire » rassemblant 50% de la population et d'une « constellation centrale » (25% de la population), en forte expansion, notamment les cadres. Caractérisée par une forte mobilité sociale, cette

constellation serait un lieu d'innovations sociales qui se diffuseraient à l'ensemble d'une société dont les frontières entre les groupes sont moins rigides.

La notion de moyennisation renvoie donc à l'idée d'un déclin des clivages traditionnels de classe puisqu'elle s'appuie sur plusieurs constats : la réduction des disparités socio-économiques (revenus, modes de consommation, conditions de vie et de loisir...), l'homogénéisation progressive des comportements, des pratiques et des styles de vie (il y aurait, à la faveur d'une montée de l'individualisme, un desserrement des liens entre les conduites et les appartenances sociales), la constitution d'une vaste classe moyenne (rassemblant la majorité des cadres, les professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et une partie des ouvriers) et enfin, la baisse de la conflictualité qui reflèterait un recul de la conscience d'appartenir à une classe.

2. Le retour des frontières sociales

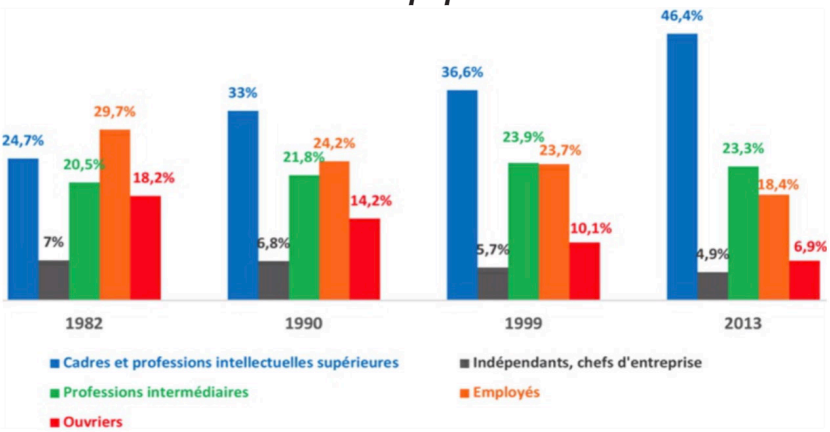
Ce constat est cependant remis en cause dès le milieu des années 1980 par le regain des inégalités et un certain durcissement des frontières sociales. Les forts écarts de niveau de vie au sein du salariat, la polarisation des emplois, l'importance de l'emploi non qualifié et l'inégale exposition des groupes socioprofessionnels au chômage et à la précarité sont autant de phénomènes déjà exposés qui participent à ce durcissement des frontières sociales.

Mais cette logique se manifeste aussi du côté des catégories supérieures. Comme le rappelle Olivier Schwartz, de nouvelles frontières sociales sont apparues avec l'emprise du diplôme (qui limite les possibilités de mobilité professionnelle des peu diplômés) et les comportements de plus en plus auto-ségrégatifs d'une partie importante des catégories supérieures avec un évitement systématique de la mixité sociale[44]. Certains n'hésitant pas à évoquer le séparatisme social des catégories les plus favorisées en matière résidentielle et scolaire.

Du côté des stratégies résidentielles, le processus de gentrification des grandes agglomérations ne cesse de se poursuivre. Le cas de Paris est très emblématique du processus d'embourgeoisement et de gentrification des grandes métropoles. Comme le montre le graphique suivant, les cadres et professions intellectuelles représentaient seulement 24,7 % de la population active parisienne lors du recensement de 1982. Cette proportion atteint 46,4 % en 2013. En l'espace de trente ans, leur poids a donc quasiment doublé quand, dans le même temps, la proportion des employés et des ouvriers était quasiment divisée par deux.

44 Olivier Schwartz, « Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine », site de *La Vie des idées*, 22 septembre 2009.

Graphique 18 : 1982-2013 : évolution de la population active résidant à Paris



Source : Jérôme Fourquet, note de la Fondation Jean Jaurès, "1985-2017 : quand les classes font sécession", février 2018

Ces constats nous rappellent que si les structures de consommation des différentes classes sociales se sont globalement rapprochées depuis l'après-guerre, ce rapprochement n'est que partiel et le poids de certains biens dans le budget, notamment le logement, reste socialement différencié.

C'est aussi le choix de l'école qui aujourd'hui joue un rôle non négligeable dans les stratégies résidentielles des catégories supérieures. La ségrégation sociale inter établissements est ainsi devenue supérieure à la ségrégation urbaine en raison des stratégies de choix des parents ; dans la plupart des pays, ce sont les milieux sociaux les plus favorisés qui utilisent la possibilité de choisir un établissement scolaire et les choix résidentiels dépendent parfois des choix scolaires. La carte scolaire peut ainsi renforcer la ségrégation résidentielle en orientant les choix de domiciliation des familles les plus aisées vers les quartiers bénéficiant des « *bons* » collèges[45] (cette question sera revue dans le chapitre sur l'école).

Dernier indicateur de cet évitement social par les catégories supérieures, alors que l'homogamie a tendance à faiblir depuis 1969, elle se renforce pour les diplômés des grandes écoles comme l'a montré Milan Bouchet-Valat dans sa thèse[46]. Les chances de choisir un conjoint d'une autre catégorie socioprofessionnelle ont en effet augmenté depuis quarante ans. Cette plus grande ouverture dans le choix du conjoint, qui peut être un indice d'évolution des normes sociales, est aussi un facteur d'atténuation des inégalités et des clivages sociaux. Ce résultat peut être interprété comme un effet conjugué des changements de la structure de la population active féminine et masculine et des différences de propension à former des couples endogames ou exogames entre catégories so-

45 Son Thierry Ly et Arnaud Riegert « Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter et intra établissement dans les collèges et les lycées français », Étude pour le CNESCO, juin 2015.

46 Milan Bouchet-Valat, *Les rouages de l'amour et du hasard. Homogamie et hypergamie dans la France et l'Europe contemporaines : dimensions socioéconomique et d'éducation, variations et mécanismes*, Thèse de doctorat en sociologie, dirigée par Louis-André Vallet à l'Observatoire sociologique du changement (OCS-CNRS), soutenue le 8 décembre 2015.

cioprofessionnelles. Les travaux de Milan Bouchet-Valat tendraient donc à infirmer la thèse du « *retour des classes sociales* », sauf justement pour les fractions économiquement dominantes de la structure sociale dont la tendance à l'entre-soi a pu être observée à travers la hausse de l'endogamie[47] des diplômés des grandes écoles.

Les travaux de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont enfin montré combien la bourgeoisie restait une classe mobilisée, et, au final, la seule classe sociale véritablement mobilisée[48].

La persistance des inégalités économiques dans le temps est l'un des signes les plus caractéristiques d'une société restant traversée par des distances de classes. Cependant ces inégalités ne s'ancrent plus de la même façon dans la division sociale du travail ; elles semblent avoir en partie perdu leur capacité à forger une identité commune, en particulier pour les catégories populaires.

3. Identités subjectives et sentiment d'appartenance

Une identité socioprofessionnelle déstabilisée

Le chômage et la précarité de l'emploi ont cassé les solidarités intracatégorielles qui reposaient sur l'organisation collective du travail et l'homogénéité de conditions partagées par de larges ensembles de travailleurs. Cette montée du risque de l'emploi est suffisamment réelle pour avoir affaibli en profondeur les relations d'emploi et rendu problématique de trouver dans le travail une véritable source d'identité. En 2019, 14,5% des employés non qualifiés et 7,7% des ouvriers non qualifiés sont en sous-emploi (qui ne touche que 1,5% des cadres). Quant au chômage, les CSP y sont très inégalement exposées : si le taux de chômage s'élève à 9,2% pour les employés et 12,4% des ouvriers, il n'est que de 4,7% pour les professions intermédiaires et de 3,5% des cadres[49].

L' organisation du travail et les modes de gestion de la main d'œuvre participent eux aussi à la dissolution des collectifs de travail et à l'individualisation des relations d'emploi et des salaires. Le déclin des emplois industriels s'accompagne de la sortie du salariat taylorien marqué par un emploi stable encadré par des grilles de rémunération prédictibles[50]. Dans le monde industriel, les formes de plus en plus strictes de qualité des produits, le raccourcisse-

47 Le terme *endogamie* désigne ici le degré le plus élevé d'homogamie, dans lequel les conjoints appartiennent au même groupe social (et non à un groupe *semblable* du point de vue social comme dans le cas de l'homogamie au sens large).

48 Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, La Découverte, 2000.

49 Le sous-emploi des employés prend surtout la forme d'un temps partiel subi, celui des ouvriers renvoie davantage à l'intérim.

50 Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

ment de la ligne hiérarchique, les changements dans les modes de contrôle du travail qui reposent moins sur la tâche que sur son résultat participent là aussi à l'individualisation de l'évaluation et des salaires. De plus, l'externalisation et/ou la sous-traitance de nombreuses tâches réalisées autrefois dans les grands établissements se traduit par la création de nombreuses PME dans certains secteurs industriels. Ces PME emploient des travailleurs jeunes, payés avec de bas salaires, souvent dotés de titres scolaires et davantage exposés à la précarité de l'emploi (intérim, CDD). La sociabilité ouvrière peine à s'imposer dans ces univers professionnels atomisés où il est difficile de s'enraciner et de transmettre une certaine culture du travail ouvrier[51]. Ces emplois ne sont plus le point de départ de carrières ouvrières qui se déroulaient pendant trente ans dans la même entreprise.

Enfin les nouveaux métiers ouvriers sont aussi davantage soumis à la pression directe de la demande tout comme les employés. Les emplois dans la logistique sont assez emblématiques de cette évolution. Les salariés peuvent être ainsi plongés dans des contextes de plus en plus informels et plus proches du client. Les chauffeurs routiers ont remplacé les ouvriers métallos qui travaillaient dans les ateliers. Au début des années 1980, les ouvriers de type industriel représentaient la grande majorité des ouvriers. Ils sont aujourd'hui minoritaires. Plus d'un ouvrier sur deux travaille désormais soit dans les fonctions du transport et de la logistique, soit dans un environnement de type artisanal. La classe ouvrière a ainsi perdu une partie importante du socle qui fut le sien jusque dans les années 1960 pour se disperser dans des univers professionnels moins hiérarchiques et moins structurés, beaucoup plus proche de celui des prestataires de services que de celui des ateliers de production.

C'est aussi la fin d'un modèle : celui des ouvriers d'industrie, organisés syndicalement et constitués politiquement qui disposaient de nombreuses ressources syndicales, partisanes, associatives et symboliques (la « fierté ouvrière »), qui permettaient de défendre collectivement le groupe. L'ensemble de ces ressources faisait s'opérer « naturellement » le passage de la classe en soi à la classe pour soi mais c'est aussi un phénomène de morphologie du groupe comme le poids des ouvriers professionnels. Les ouvriers professionnels ont joué un rôle majeur dans la structuration du groupe ouvrier. Ils constituaient un modèle d'identification pour les autres fractions du monde ouvrier et ont longtemps constitué le pivot du monde ouvrier en contribuant à le rendre socialement et politiquement puissant. L'animation de la vie sociale des quartiers, de la section locale du PCF, les associations de locataires, de parents d'élèves ont joué un d'encadrement des classes populaires et permis une forte intégration du groupe ouvrier local. Les oppositions qui traversaient le groupe (entre qualifiés et non qualifiés, entre hommes et femmes, entre Français et immigrés, entre générations) étaient masquées par le travail d'unification mené par les militants. Le groupe ouvrier apparaît ainsi beaucoup plus éclaté et les distances intra classes ont augmenté.

51 Stéphane Beaud, Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999.

Quant à l'identité socioprofessionnelle des employés, notamment non qualifiés, celle-ci est affaiblie par certaines caractéristiques de ces emplois : temps partiel pour les femmes, absence de collectifs de travail et de présence syndicale (notamment pour les emplois de services auprès des particuliers).

Ouvriers et employés empruntent cependant plusieurs traits communs : ils ont en commun l'étroitesse des ressources économiques en termes de revenus et de patrimoine. Cette contrainte économique pèse de façon similaire sur leurs comportements en matière de consommation mais aussi sur le logement dont le poids budgétaire n'a cessé de s'accroître. Cette proximité est renforcée par l'importance des ménages ouvrier/employée (18,4% des couples), importance encore accrue si l'on prend la totalité des couples composés d'ouvriers-ères et/ou d'employé-e-s et/ou de personnes sans activité professionnelle qui représente alors 42,7% des couples. Ces ménages constituent le noyau des groupes populaires (auquel il faudrait ajouter les ouvriers-ères et employé-e-s célibataires) et nous éloignent d'une représentation d'une vaste classe moyenne.

L'acculturation scolaire des catégories populaires

La question de la transmission est enfin brouillée par la rupture qui s'est opérée dans la succession des générations et qui peut aller jusqu'au conflit de générations dans les familles ouvrières. La conquête du statut de lycéen ou d'étudiant par une fraction croissante d'enfants de milieux populaires a contribué à disqualifier l'expérience ouvrière de leurs parents et à remettre en cause une partie de leur identité sociale.

L' allongement des scolarités est en effet un phénomène social qui a eu pour effet de créer une distance sociale, culturelle, affective, entre les parents et les enfants. La fréquentation prolongée de l'école par une frange des jeunesses ouvrières, notamment suite à la création en 1985 du baccalauréat professionnel est à la source de tensions entre générations ouvrières. Et lorsque l'embauche à l'usine constitue un devenir possible et accepté, cela ne va pas sans opposition aux anciennes générations, comme l'ont montré les travaux de Stéphane Beaud et Michel Pialoux ou de Martin Thibault sur les ateliers de maintenance de la RATP[52]. Il y a ainsi nommément les « *jeunes* » et les « *vieux* ». Le conflit culturel s'illustre par exemple dans le refus du port du bleu de travail par les plus jeunes, symbolisant le refus de l'héritage ouvrier. Dans un autre univers de travail, les centres de tris postaux, Marie Cartier montre l'opposition entre les générations les plus anciennes, plutôt masculines et d'origine ouvrière et les plus jeunes, beaucoup plus féminisées et diplômées[53].

L' opposition des générations et des références symboliques affaiblit ainsi tout à la fois le sentiment d'appartenance, la solidarité et les capacités d'action collective dans les usines, mais aussi dans les services publics particulièrement concernés par l'expérience du déclassement

52 Martin Thibault, *Ouvriers malgré tout, Enquête sur les ateliers de maintenance des trains de la RATP*, Paris, Raisons d'agir, 2013.

53 Marie Cartier, « L'exemple des factrices surdiplômées », *Lien social et politiques*, printemps 2003, n°49.

scolaire[54]. Les processus d'identification subjective sont plus fragiles et fragmentaires.

S' appuyant notamment sur son terrain consacré aux machinistes-conducteurs de bus de la RATP, Olivier Schwartz met ainsi à jour un schéma triangulaire, une tripartition de la conscience sociale des catégories modestes : ces classes populaires seraient en quelque sorte coincées entre le « *haut* » (les « *puissants* », les « *dirigeants* ») et le « *bas* » (les chômeurs, les « assistés »). Cette pression venue du « *bas* » exprime la réticence des catégories modestes ou petites-moyennes en direction des plus pauvres et leur peur d'être aspirés vers le « *bas* ». Ce schéma triangulaire nous éloigne de la lecture dichotomique de la société que développait Richard Hoggart, à propos de la classe ouvrière des années 1950, entre le « *nous* » communautaire et les autres (« *eux* »)[55]. Il renvoie aussi aux « *petits-moyens* » au cœur de l'enquête collective sur la banlieue pavillonnaire dirigée par Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet et Yasmine Siblot[56]. Ce sont aussi en partie ces « *petits-moyens* » que nous retrouvons mobilisés comme Gilets jaunes sur les ronds-points à l'hiver 2018-19 ; les premières enquêtes mettent en effet en évidence la surreprésentation des ouvriers, des employés et des petits indépendants[57].

4. Articuler classes sociales et rapports sociaux de sexe

Si le sexe est une variable, une catégorie descriptive, le genre révèle une logique globale qui organise la société ; il peut être défini comme un « *système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin). (...) Le terme de genre désigne un rapport social et un diviseur.* »[58]

C'est dans un travail pionnier consacré aux femmes ouvrières[59] dans les années 1970 que Danièle Kergoat a analysé l'intersection des rapports de classe et de sexe. Elle y montre que ces deux propriétés indépendantes ne s'additionnent pas mais se construisent mutuellement. Les rapports sociaux de sexe, qui se tissent dans le monde du travail et dans la famille, organisent la domination du groupe des hommes sur celui des femmes : les femmes produisent un travail gratuit, invisible, dans la sphère domestique, le « *travail reproductif* » opposé au « travail productif » de la sphère professionnelle, au service des hommes, et ce notamment parce qu'elles auraient des aptitudes « *naturelles* » pour l'accomplir. (Voir sur ce point les dévelop-

54 Le déclassement scolaire se manifeste par l'occupation d'un emploi inférieur en qualification au niveau de formation possédée. Il s'est particulièrement accru dans le cas des employés.

55 Richard Hoggart, *La Culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

56 Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet, Yasmine Siblot, *La France des « petits-moyens ». Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, 2008.

57 Collectif d'enquête sur les Gilets jaunes, « Enquêter in situ par questionnaire sur une mobilisation. Une étude sur les gilets jaunes », *Revue française de science politique*, vol. vol. 69, no. 5, 2019, pp. 869-892.

58 Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, *Introduction aux gender studies. Manuel des études de genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p.7.

59 Danièle Kergoat, « Ouvriers = ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale », *Critiques de l'économie politique,* 1978, n°5.

pements ci-dessus sur le travail du *care* et la division sexuée du travail).

Il s'agit alors de penser la multiplicité des rapports de hiérarchisation et d'articuler rapports de classe et de sexe. C'est aujourd'hui le concept d'intersectionnalité, venu du féminisme américain, qui tend à rassembler ce type d'approches en y intégrant aussi le rapport de race[60]. Introduit par Kimberlé Crenshaw dans un article de 1994 (traduit en français en 2005)[61], il permet de « *sortir d'une approche additionnant les rapports hiérarchiques comme si être une femme noire appartenant aux classes populaires impliquait nécessairement un triple handicap social ou trois handicaps qui se renforceraient mutuellement.* »[62] C'est un prisme qui permet par exemple d'observer autrement la diversité des catégories populaires comme le montre Camille Peugny quand il analyse le rapport au politique du groupe socioprofessionnel des employés :

« En descendant à un niveau fin, on repère différentes catégories de salariés. Des catégories, d'abord, où les salariés sont d'âge moyen voire relativement âgés, plus diplômés que la moyenne des employés et où les immigrés sont peu nombreux : il s'agit essentiellement des employés administratifs du privé et de leurs homologues stables du public. Des catégories massivement féminines ensuite, peu diplômées et où les immigrées et étrangères sont nombreuses : il s'agit des services à la personne, et singulièrement des activités de ménage et de nettoyage. Ces salariées sont par ailleurs plutôt âgées. Les agents de service du public présentent un profil similaire du point de vue de l'âge et des diplômes, mais les salariés immigrés sont peu nombreux. On repère aussi des catégories masculines dans lesquelles les immigrés sont nombreux : les agents civils de sécurité et les employés de l'hôtellerie-restauration. Cette dernière catégorie est jeune et assez polarisée du point de vue des diplômes, mais les immigrés appartiennent clairement à la fraction moins diplômée de ces métiers. Les employés de la vente, quant à eux, sont aujourd'hui une catégorie jeune et plutôt diplômée. Au-delà de cet exemple, nous savons aujourd'hui à quel point les inégalités font système et se renforcent mutuellement. Rendre compte de la multidimensionnalité du processus de stratification sociale tout en conservant une approche classiste, voilà un enjeu important pour les sciences sociales. »[63]

60 Isabelle Clair, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2015, p.111 : les personnes racisées sont « *soumises à un rapport hiérarchique prenant la couleur de peau, le nom de famille, la religion ou encore les origines nationales, comme justifications.* »

61 Kimberlé W. Crenshaw, « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, 2005, n°39, pp.51-82.

62 Isabelle Clair, *op. cit.*, p.119.

63 Camille Peugny, « Le nouveau visage des classes sociales », Entretien accordé à Anne Châteauneuf-Malclès pour SES-ENS : http://ses.ens-lyon.fr et publié le 12 octobre 2017.

5. La multiplication des facteurs d'individualisation

Préalable : s'accorder sur une définition de l'individualisation :

« L'individualisation désigne un processus de long terme de construction de l'individu comme sujet, processus qui se trouve lié à la démocratie et au marché et sur lequel les auteurs classiques ont insisté (Tocqueville, Durkheim, Simmel). Si on l'associe volontiers à certaines périodes, telles que la Renaissance (en accordant souvent une place privilégiée à la Réforme) ou encore le XIXe siècle marqué par une double révolution politique et industrielle, elle ne fait pas l'objet d'une datation précise, ni d'une chronologie linéaire. Les théories de l'individualisation s'articulent à un récit de la modernité, en distinguant en son sein deux périodes. Le processus d'individualisation connaîtrait depuis quelques décennies (seconde phase de la modernité désignée par des expressions variées) une accélération, voire une forme d'accomplissement. Libérés des carcans collectifs et des assignations statutaires, nous serions désormais soumis à l'injonction sociale d'« *être soi* », un « *soi* » authentique et singulier.

Le paradigme de l'individualisation, s'il est développé au sein de la sociologie française sans pour autant constituer une « *école* » (François Dubet, Alain Ehrenberg, Jean-Claude Kaufmann, François de Singly, etc.) est marqué par l'influence d'auteurs étrangers : Ulrich Beck, Anthony Giddens, Charles Taylor notamment. Là où certains insistent surtout sur la dimension émancipatrice du phénomène, d'autres s'inquiètent des formes de fragilité et d'insécurité qui l'accompagnent. Il est ainsi beaucoup question d'autonomie, de subjectivité et de réflexivité, mais également de risque et d'isolement. »

Céline Béraud, article « Individualisation » in Serge Paugam, *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2010.

Les syndicats, malgré leur relative faiblesse, avaient joué un rôle important dans l'après-guerre dans le travail de représentation des différents groupes socioprofessionnels, en assurant leur représentation politique dans les différentes instances de négociation paritaires. La désyndicalisation signifie aussi que les syndicats ont perdu peu à peu leur capacité à forger ces identités. Du côté patronal, ce mouvement a pu se trouver renforcé par l'assouplissement des grilles de qualification et la moindre influence des conventions collectives[64] qui jouaient elles-aussi un rôle dans la fixation des identités professionnelles. Ces phénomènes participent à l'individualisation des relations d'emploi et des salaires précédemment décrite.

L'affaiblissement des identités socioprofessionnelles s'est accompagnée en retour d'une multiplication des formes d'appartenance susceptibles de s'exprimer et qui auraient été en partie masquées par le régime des classes sociales. Nous l'avons vu plus haut avec l'articulation entre rapports de classe et rapports sociaux de sexe mais cela peut aussi valoir pour les inégalités scolaires qui deviennent paradoxalement plus visibles du fait de l'allongement des scolarités.

64 Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

En outre, les identités socioéconomiques peuvent être en partie concurrencées par des identités renvoyant aux origines ou à la sexualité, participant ainsi à certaines formes d'individualisation. L'expérience des inégalités aurait ainsi changé de nature et serait devenue plus singulière.

Approfondissement : travailler sur l'individualisation des inégalités à partir d'un texte de François Dubet.

« L'individualisation des inégalités procède d'abord d'un changement de représentation des inégalités sociales quand on s'éloigne du régime des classes sociales. Les classes sociales ont été perçues, par les sociologues et par les mouvements sociaux, comme des êtres et des destins collectifs au sein desquels se déployaient des inégalités perçues comme étant de « second ordre », comme celles tenant au sexe, aux origines, aux territoires, ce qui ne signifie pas que ces inégalités-là étaient objectivement faibles. Tant que les variables socio-économiques, les classes sociales semblaient déterminer les choix politiques, les opinions et les attitudes culturelles ; tant que la vie politique et les mouvements sociaux s'inscrivaient dans cette vision, les inégalités sociales étaient perçues et probablement vécues comme des inégalités de classes et la frustration relative pouvait s'inscrire dans cette vision-là.

Or, il semble que ce cadre décline et que nous vivons dans une société décrite comme fortement inégalitaire, voire de plus en plus inégalitaire, sans que ces inégalités renvoient immédiatement à une lecture en termes de classes sociales. Ce déclin peut s'expliquer par la conjugaison de deux grands mécanismes. Le premier est une transformation de la structure sociale par la montée des classes moyennes et de leur hétérogénéité. Le fait de n'être situé ni tout en fait en haut ni tout à fait en bas étend le règne d'un monde profondément hétérogène en termes de revenus, de conditions de vie, de styles de vie accentuant le règne de la comparaison au plus près alors que l'ordre des classes sociales était structuré par des barrières relativement étanches, par une superposition des clivages. À cette longue mutation s'ajoutent les clivages perçus en termes d'inclusion et d'exclusion, de « in » et de « out », de « gagnants » et de « perdants » de la mondialisation ; si des catégories d'ouvriers voient leur sort se dégrader, d'autres, situées sur des segments de marchés plus « porteurs », voient leur condition s'améliorer alors que, jusque-là, ces conditions paraissaient relativement proches. Bref, la structure sociale se fractionne et se diversifie au sortir de la société industrielle.

Le second mécanisme d'individualisation des inégalités découle, paradoxalement, du triomphe du principe d'égalité qui fait apparaître de « nouvelles » inégalités. Plus le droit à l'égalité s'élargit, plus des inégalités « englobées » ou « masquées » par le régime des classes sociales émergent au grand jour. Ni les inégalités entre les sexes, ni les discriminations ne sont nouvelles, au contraire-même, mais elles deviennent intolérables quand nous nous sentons fondamentalement égaux. De la même manière, la massification scolaire fait émerger une inégalité des chances à laquelle nous étions moins sensibles quand les inégalités scolaires s'inscrivaient dans un ordre du monde, sans doute injuste, mais qui n'affectait pas les individus de manière aussi personnelle et intime puisque l'obligation de réussite n'était pas aussi impérative qu'elle l'est devenue quand nous sommes tous égaux. L'échec scolaire n'est plus vécu comme un destin de classe – « les études ne sont pas pour nous » – mais comme

un échec personnel. Ajoutons que les progrès et la publicité de la connaissance que la société produit sur elle-même révèlent un nombre considérable d'inégalités que l'on ne voyait guère comme des épreuves individuelles ; pensons aux inégalités territoriales, aux inégalités de santé, aux inégalités de parcours de vie et aux multiples inégalités d'accès. Les sciences sociales ont banalisé une critique informée des inégalités. »

François Dubet, « Frustration relative et individualisation des inégalités », *Revue de l'OFCE*, 2017, n°150, pp.8-9.

Références bibliographiques :

Fanny Bugeja-Bloch, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, PUF, 2013.

Éric Charmes, *La revanche des villages. Essai sur la France périurbaine,* Paris, Seuil, 2019.

Louis Chauvel, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, PUF, 1998

Louis Chauvel, « La dynamique de la stratification sociale », *Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, 2019, pp.41-67.

Cédric Hugrée, Étienne Pénissat, Alexis Spire, *Les classes sociales en Europe. Tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent*, Agone [L'ordre des choses], 2017.

Olivier Marchand, Claude Minni, « Les grandes transformations du marché du travail en France depuis le début des années 1960 », *Economie et statistique*, 2019, n°510-511-512, pp.91-110.

Étienne Pénissat, Yasmine Siblot « Des classes sociales européennes ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2017, n°219, pp. 4-11.

Camille Peugny, « Le nouveau visage des classes sociales », Entretien accordé à Anne Châteauneuf-Malclès pour SES-ENS : http://ses.ens-lyon.fr et publié le 12 octobre 2017.

Camille Peugny, « L'évolution de la structure sociale dans quinze pays européens (1993-2013) : quelle polarisation de l'emploi ? », *Sociologie*, 2018, n°4

Olivier Schwartz, *La notion de « classes populaires »*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, février 1998. Extraits publiés sur le site de *La Vie des idées*, « Peut-on parler des classes populaires ? », 13/09/2011, http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html

Olivier Schwartz, « Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine », site de *La Vie des idées*, 22 septembre 2009.

Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, xixe–xxe siècles*. Odile Jacob, Paris, 2002.

Yasmine Siblot, Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet, Nicolas Rénahy, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015.

. *1) Les évolutions conjointes de l'emploi salarié et non-salarié.* 17